

Mobilité inclusive

Comment créer et développer un garage solidaire ?



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Janvier 2018

« Mobilité inclusive : comment créer et développer un garage solidaire ? Guide méthodologique »

Publication réalisée par l'Avisé, en partenariat avec la Fondation PSA.

Directrice de la publication : Cécile Leclair (Avisé)

Rédaction : Juliette Guillaut (Avisé), Prunelle Gorget (Avisé), Timothée André (Avisé), Philippe Dejean (Groupe PSA)

Secrétariat de rédaction et maquettage : Nadège Rodrigues (Avisé), Léa Volle (Avisé)

Remerciements : Nous remercions l'ensemble des personnes interrogées qui ont largement contribué à la réalisation de la publication, en partageant leurs retours d'expériences.

SOMMAIRE

Introduction	p. 2
---------------------	-------------

COMPRENDRE

Qu'est-ce qu'un garage solidaire ?	p. 3
---	-------------

1. Mobilité durable	p. 4
2. Mobilité inclusive	p. 4
3. Garages solidaires	p. 5

CRÉER ET DÉVELOPPER

Les étapes pour créer et développer un garage solidaire	p. 7
--	-------------

Etape n° 1 : Valider le besoin et l'opportunité	p. 8
Etape n° 2 : Définir les activités	p. 14
Etape n° 3 : Définir le modèle économique	p. 18
Etape n° 4 : S'intégrer dans un écosystème	p. 25
Etape n° 5 : Choisir le mode de gouvernance	p. 29
Etape n° 6 : Mobiliser l'équipe	p. 31
Etape n° 7 : Communiquer	p. 35
Etape n° 8 : Evaluer l'impact social	p. 37

SE REPÉRER

Fiches pratiques	p. 39
-------------------------	--------------

Fiche n° 1 : Les conditions matérielles pour lancer le projet	p. 40
Fiche n° 2 : Les obligations légales et réglementaires	p. 42
Fiche n° 3 : La mise en place d'un atelier	p. 47
Fiche n° 4 : Les conditions de sécurité et de propreté	p. 59

INTRODUCTION

Ce guide méthodologique, réalisé en partenariat avec la Fondation PSA et à destination des porteurs de projet et des dirigeants de garages solidaires, vise à mieux appréhender les phases de création et de développement des projets, à analyser les pratiques actuelles, à les illustrer par des exemples mais également à proposer des leviers d'action pour les structures qui souhaiteraient consolider leurs modèles.

L'Avise a souhaité contribuer à la valorisation des bonnes pratiques et à la sensibilisation et l'outillage des porteurs de projets de garages solidaires, avec pour objectif d'essaimer les initiatives et plus largement, d'en inspirer de nouvelles.

La première partie de ce guide vise à apporter des éléments de repères sur les différents modèles de garages solidaires. Les parties suivantes cherchent quant à elles à apporter des clés de repère et d'analyse et à partager les bonnes pratiques pour chaque étape de la création au développement des projets.

Méthodologie et recueil des données

Cette publication ne prétend pas à l'exhaustivité mais fait la démonstration de la diversité des expériences pouvant être mises en œuvre, dans un objectif de consolidation des modèles et de partage des bonnes pratiques. L'ambition portée n'est pas d'apporter des réponses toutes prêtes mais d'accompagner les garages solidaires dans leurs réflexions pour créer et/ou développer leur projet. Les données ont été collectées entre avril et septembre 2017 auprès de salariés de garages solidaires. Des entretiens qualitatifs ont permis de collecter des témoignages, complétés par des recherches bibliographiques.

QU'EST-CE QU'UN GARAGE SOLIDAIRE ?

Sur les territoires, des initiatives se créent et se développent pour apporter des solutions aux difficultés de mobilité rencontrées par les publics les plus fragiles.

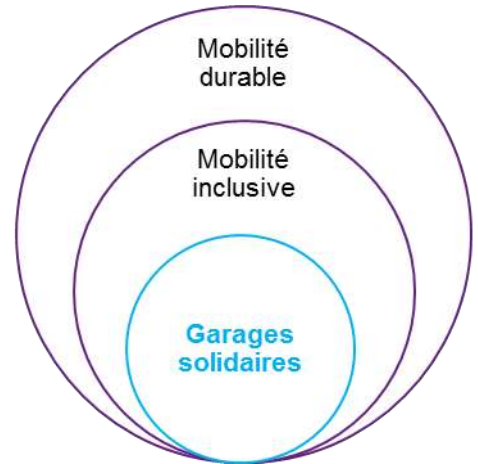
Parmi elles, les garages solidaires apportent une part de la solution en contribuant à l'insertion sociale et professionnelle de leurs bénéficiaires.

Mobilité durable

Aujourd'hui, 7 millions de Français rencontrent des difficultés dans leurs déplacements quotidiens selon le Laboratoire de la Mobilité inclusive (enquête 2016). S'intéresser à la mobilité aujourd'hui revient à s'interroger sur les moyens utilisés pour se déplacer mais également sur la capacité de chacun à pouvoir le faire.

Parler de **mobilité durable** mène spontanément à s'intéresser à l'impact environnemental des déplacements. Le nombre de déplacements augmente, mais dans le même temps, de nombreux efforts sont faits pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (véhicules électriques, auto-partage, etc.).

Cependant, la mobilité n'est durable que si elle revêt également une approche économique et sociale. La dimension sociale est d'autant plus importante que la mobilité constitue un des piliers essentiels à l'intégration sociale et professionnelle des individus (on parle alors de « mobilité inclusive »).



Mobilité inclusive

Aller au travail, faire ses courses, rechercher une formation, aller chez le médecin, profiter de ses loisirs... voilà quelques activités du quotidien pour lesquelles les individus sont souvent dépendants de leur voiture ou des réseaux de transport en commun. La mobilité est une aspiration légitime et une condition essentielle pour une insertion ou réinsertion sociale. Cependant, en France, de nombreuses personnes sont moins mobiles que d'autres.

La mobilité inclusive cherche à dépasser les facteurs géographiques, physiques, financiers et/ou culturels qui limitent les personnes dans leur mobilité. Une attention particulière est portée aux jeunes, aux personnes âgées, à mobilité réduite, sans emploi ou habitant dans les zones rurales.

Depuis plusieurs années, des solutions émergent sur les territoires : auto-écoles sociales, plateformes de mobilité, micro-transport individuel ou collectif, ou encore garages solidaires. Autant d'initiatives dont l'ambition partagée est de réduire les inégalités en matière de mobilité.

Quelques données chiffrées¹ :

Les problèmes de mobilité peuvent concerner jusqu'à 20% des Français en âge de travailler, soit 7 millions de personnes.

Près d'1/4 des Français déclare avoir déjà renoncé à un emploi ou à une formation faute de moyen pour se déplacer.

Chez les employeurs, 41% ont rencontré des difficultés à pourvoir un poste et pour 59%, un candidat a refusé une embauche suite à des problèmes de mobilité.



Pour aller plus loin

Consultez les études du Laboratoire de la Mobilité inclusive sur www.mobiliteinclusive.com

¹ Source : www.mobiliteinclusive.com/plaidoyer/

Garages solidaires

Les garages solidaires, le plus souvent constitués sous forme associative, proposent **des services d'entretien et de réparation de véhicules à tarif solidaire à destination de personnes en situation précaire orientées par des professionnels de l'insertion socio-professionnelle**. En complément, ils peuvent également développer des activités de vente, location ou d'autres services de mobilité.

Check-list pour caractériser un garage solidaire

- ☐ Le garage s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire et adhère à ses valeurs ;
- ☐ Le garage a un ancrage territorial fort et entretient des relations étroites avec le réseau d'insertion socio-professionnelle local ;
- ☐ Le garage propose ses services majoritairement à un public orienté par les prescripteurs ;
- ☐ Le garage présente une grille tarifaire inférieure aux prix du marché ;
- ☐ Le garage propose à *minima* des services de réparation et d'entretien de véhicules.

Pour aller plus loin : LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire pour en savoir plus sur les valeurs de l'ESS

On compte aujourd'hui une centaine de garages solidaires en France, répartis sur l'ensemble du territoire.



Pour aller plus loin

Consultez la liste complète des garages solidaires sur www.avise.org

Ne pas confondre : self-garage et garage associatif

Après adhésion à l'association, le **self-garage** ou **garage en libre-service** propose en location aux particuliers, sans condition de ressources, un emplacement (pont par exemple) ou des outils et du matériel professionnel afin qu'ils puissent réaliser eux-mêmes l'entretien ou les réparations de leur véhicule. Les particuliers peuvent également bénéficier des conseils d'un professionnel.

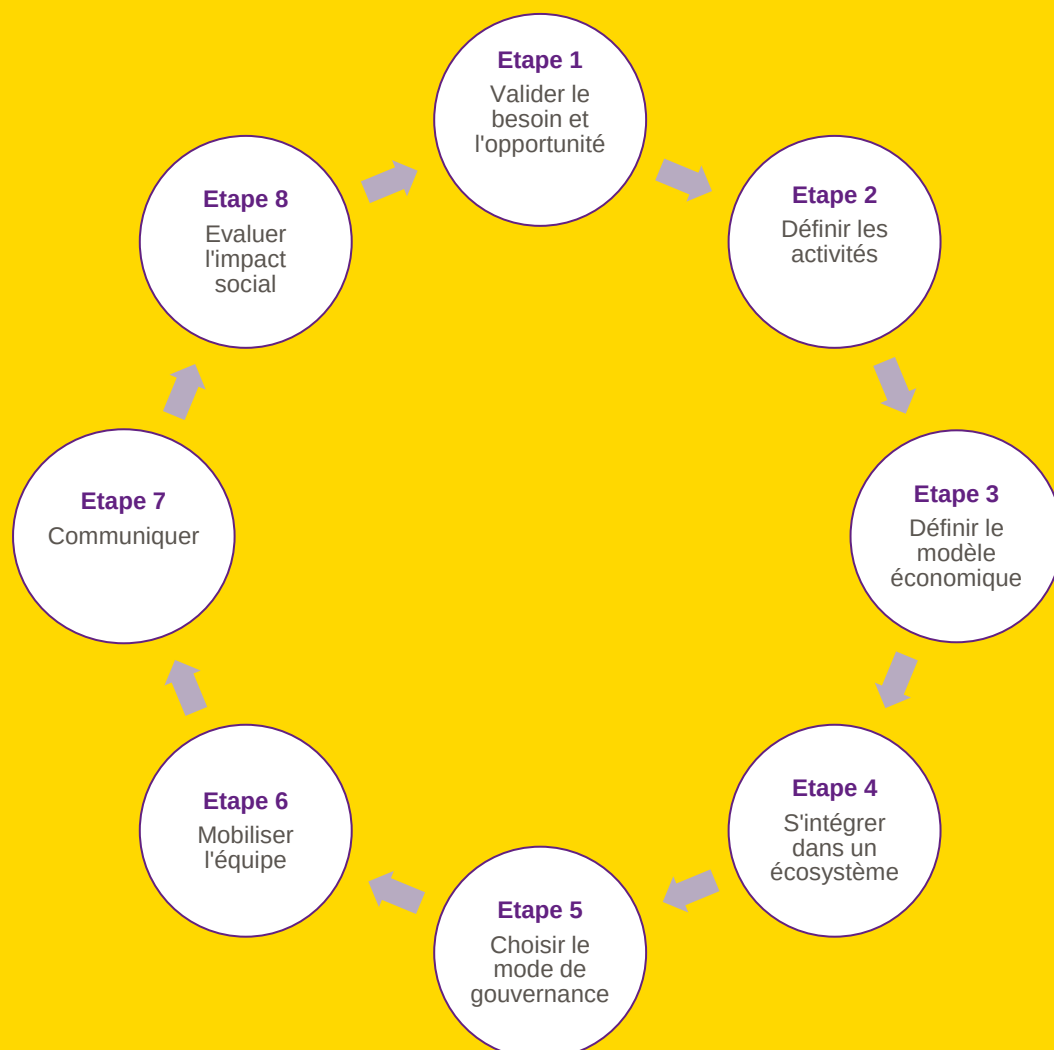
Les garages solidaires, garages sociaux ou self-garage sont généralement portés par des associations loi 1901. Le terme « **garage associatif** » regroupe les différents modèles.

Une pluralité de modèles de garages solidaires

Il serait illusoire de penser qu'il existe un modèle unique de garage solidaire. En réalité, il existe une pluralité de modèles, déterminés par plusieurs facteurs (les partenaires, le contexte politique, la vision de l'équipe, etc.). Une chose est sûre : les garages solidaires partagent la même ambition qui est de faciliter le retour à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail en rendant plus accessible la voiture individuelle.

LES ÉTAPES POUR CRÉER ET DÉVELOPPER UN GARAGE SOLIDAIRE

Les entretiens menés auprès de garages solidaires et les recherches documentaires effectuées pour cette étude (2017) ont permis d'identifier 8 étapes successives, interdépendantes les unes des autres, dans les pratiques liées à la création et au développement de garages solidaires. Ces étapes sont détaillées et illustrées dans cette partie.



Etape n°1**VALIDER LE BESOIN ET L'OPPORTUNITÉ**

Avant toute chose, il est nécessaire d'identifier le plus précisément possible la problématique sociale à laquelle votre projet envisage de répondre et de formaliser cette réponse. Si les buts ou la finalité sociale sont inconnus, flous, vagues ou incompris, il sera difficile de faire adhérer au projet des partenaires potentiels et fédérer l'ensemble de l'organisation autour d'une vision commune.

1. Valider le besoin social

Un projet de garage solidaire n'a de légitimité que s'il vient répondre à un besoin social insuffisamment satisfait sur le territoire.

Pour identifier clairement le besoin social, répondez aux questions suivantes :

- ☐ Qui sont les bénéficiaires directs et indirects concernés par le projet (nombre, typologie, localisation, etc.) ?
- ☐ Quelle est la nature précise des besoins des bénéficiaires envisagés ?
- ☐ Pourquoi est-ce un problème ?
- ☐ Quelles sont les causes du problème ?
- ☐ Dans quelle mesure est-il urgent d'y trouver des réponses ?
- ☐ Qui sont les acteurs concernés ? (publics / privés)
- ☐ Comment évaluer ce besoin qualitativement et quantitativement ainsi que la solvabilité du public pour le satisfaire ?
- ☐ Comment ce besoin évolue-t-il ?

**Recommandations**

Donnez des données chiffrées, en veillant bien à indiquer vos sources ;
Veillez à utiliser des données aussi récentes que possible.

2. Définir la charte du projet

La charte du projet est un document essentiel, fondateur, destiné à poser de manière durable la mission, les objectifs et les valeurs du projet.

LA VISION

La vision est la formulation de ce que serait la situation idéale. La vision peut être une vision de société (la société que l'organisation cherche à créer à travers la mission qu'elle s'est fixée) ou une vision d'organisation, en exprimant le genre d'organisation que l'on cherche à devenir.

**Recommandations**

Soyez en cohérence avec le besoin social identifié ;
Formulez une vision ambitieuse mais accessible ;
Utilisez des termes attirants et motivants.

LA MISSION

La mission est l'objet même de la structure, la raison pour laquelle elle a été conçue.

Comment déterminer la mission du projet ?

- ☐ Est-ce que je souhaite proposer des services de mobilité à des personnes qui en sont éloignées ?
- ☐ Est-ce que je souhaite contribuer à l'insertion professionnelle de personnes qui sont éloignées de l'emploi à travers la gestion d'un garage solidaire ?



APREVA 47 présente une double mission

En tant qu'Atelier et chantier d'insertion, le garage solidaire APREVA 47 emploie des salariés en insertion en leur proposant de se former aux métiers de garagiste et de mécanicien au sein de son garage et, par ailleurs, l'activité de location temporaire développée par APREVA 47 permet d'offrir une solution aux problèmes de mobilité rencontrés par des publics fragiles pour leurs trajets domicile-travail et domicile-formation.

Insertion par l'activité économique, de quoi parle-t-on ?

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ont pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi en s'appuyant sur une activité économique. Elles recrutent donc des personnes sans emploi qui, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières, ne sont pas susceptibles d'être embauchées immédiatement sur le marché du travail. Les SIAE leur proposent une mise en emploi qui s'effectue obligatoirement dans le cadre d'un contrat de travail tenant compte de la situation de la personne embauchée.

Les SIAE se répartissent en deux catégories :

- Celles qui produisent directement des biens et des services : les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et les Entreprises d'Insertion (EI) ;
- Celles qui mettent leurs salariés à disposition d'utilisateurs : les Associations Intermédiaires (AI) et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Afin de financer leur mission d'insertion socio-professionnelle, les SIAE bénéficient d'aides publiques.

En savoir plus : www.portail-iae.org/

LES PLUS-VALUES DU GARAGE SOLIDAIRE

Plus-value sociale

Pour les bénéficiaires, le garage solidaire donne accès à des prestations dont ils sont généralement exclus (entretien d'un véhicule et accès à la mobilité) et des produits auxquels ils ont difficilement accès (véhicules d'occasion en bon état). Dans les deux cas, les problématiques de mobilité des personnes en situation de précarité en tant que frein majeur à l'employabilité sont levées.

Par ailleurs, l'accès à la mobilité lève d'autres difficultés comme l'accès aux soins médicaux ou à la réalisation plus simple de tâches administratives.

Enfin, si le garage solidaire abrite également un atelier et chantier d'insertion, une autre plus-value est l'insertion socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

Plus-value environnementale

Les garages solidaires permettent de limiter l'impact négatif de l'entretien « sauvage » de véhicules sur la voie publique et le rejet de déchets néfastes.

Plus-value économique

L'activité du garage solidaire favorise le retour à l'emploi aussi bien des bénéficiaires du service que des salariés du garage si celui-ci fait le choix de devenir ACI.

Par ailleurs, en permettant l'accès à des prestations effectuées dans un cadre légal, développement d'une nouvelle activité produisant des recettes fiscales (cotisations sociales et patronales notamment).

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs opérationnels sont les actions à élaborer et appliquer pour permettre à la structure de remplir sa mission. Par exemple, proposer des services de réparation ou d'entretien à des personnes allocataires du RSA ou contribuer à la formation et à la professionnalisation des salariés en insertion.



Recommandation

N'établissez pas de trop nombreux objectifs (6 maximum).

Le taux de sorties positives et dynamiques, exemple d'objectif opérationnel

Dans le cadre de leur conventionnement avec la DIRECCTE, les ACI doivent préciser les résultats en termes d'accès et de retour à l'emploi des personnes sorties de la structure. On parle alors de sorties positives ou de sorties dynamiques :

- Sorties positives : retour à l'emploi en CDI ou CDD de plus de 6 mois, hors contrats aidés pour les salariés en insertion ;
- Sorties dynamiques : retour à l'emploi en CDD de moins de 6 mois, contrats aidés, intérim, formation, poursuite du parcours d'insertion.

Ils doivent également préciser les modalités d'encadrement et d'accompagnement des salariés en insertion.

En savoir plus : <http://dirccte.gouv.fr/>

LES VALEURS

Il s'agit des valeurs que votre entreprise souhaite défendre. Par exemple : transparence, solidarité, tolérance, respect d'autrui, non lucrativité ou lucrativité limitée, sens du collectif, etc.



Pour aller plus loin

Consultez « L'entreprise sociale (aussi) a besoin d'un business plan », Thierry Sibieude et Marie Trellu-Kane, 2011

3. Analyser les pré-requis

Les pré-requis pour la création d'un garage solidaire sont multiples.

Les pré-requis liés au produit ou service proposé

En vous lançant dans la gestion d'un garage solidaire, il faut tenir compte par exemple des compétences en mécanique qui sont nécessaires pour proposer des prestations de qualité.

Les pré-requis de marché

Si le marché est très encombré ou dominé par des acteurs incontournables (garages traditionnels par exemple), il faut se démarquer de la concurrence et faire un effort de communication important, notamment auprès des prescripteurs.

Si vous envisagez de vous lancer dans l'insertion par l'activité économique, il faut s'assurer que le territoire d'implantation offre des débouchés en termes d'emplois et parfois élaborer une communication qui déconstruise les éventuels *a priori* du public.

Les pré-requis de moyens

La mise en place d'un garage solidaire nécessite d'anticiper des investissements non négligeables : achat de matériel, d'outils, location d'un local ou acquisition d'un bail commercial ([cf. fiche n°1](#)).

Par ailleurs, si la structure fait le choix de s'inscrire dans le champ de l'IAE, il faut tenir compte du fait que l'insertion par l'activité économique implique éventuellement une productivité moindre des salariés, un encadrement spécifique, etc.

Les obligations légales et réglementaires

L'activité d'entretien et de réparation de véhicules est strictement réglementée ([cf. fiche n°2](#)).

Par ailleurs, un projet relevant de l'IAE s'inscrit dans un cadre juridique très spécifique (conventionnement par l'Etat, agrément des salariés par Pôle emploi, etc.).

4. Validez l'opportunité de marché



Recommandation

Réalisez ou appuyez-vous sur une étude de faisabilité, afin de bien confirmer l'existence d'un marché et de mieux comprendre les enjeux propres aux territoires.

VIS-A-VIS DES BÉNÉFICIAIRES

La première question est de savoir à qui s'adresse le garage solidaire.

Les bénéficiaires directs du projet sont ceux qui vont être concernés en personne (c'est-à-dire ceux qui vont bénéficier des services du garage solidaire). Les garages s'adressent à une ou plusieurs catégories de bénéficiaires identifiés préalablement (liste non exhaustive) :

- Les personnes bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, AAH) ;
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi ou en mission locale ;
- Les personnes de moins de 26 ans ;
- Les personnes accompagnées par le PLIE ;
- Les personnes ayant un quotient familial inférieur à 700 ;
- Les salariés de SIAE.

Les bénéficiaires indirects sont ceux qui supportent les conséquences financières ou humaines du problème social identifié. Dans le cas des garages solidaires, il peut s'agir des entreprises du territoire, des professionnels de l'insertion socio-professionnelle, des collectivités locales.

VIS-A-VIS DES PRESCRIPTEURS

Un prescripteur est un acteur ou une structure qui recommande à un public spécifique un produit ou un service. Dans le cas des garages solidaires, il peut s'agir de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la CAF, des services de la collectivité, etc.

<i>Points à vérifier</i>	<i>Comment les vérifier ?</i>
Qui sont les prescripteurs ? Est-ce que les professionnels ont repéré des problèmes de mobilité chez leurs bénéficiaires ?	Mener une enquête auprès des futurs prescripteurs pour valider ces points. Pour aller plus loin, une étude complémentaire peut être entreprise pour : • Déterminer l'implication de ces structures dans le projet (cf. étape n°4) ; • Cibler les différentes catégories de public pouvant bénéficier des services du garage ; • Evaluer le nombre potentiel de bénéficiaires du garage.
Ces problèmes sont-ils liés à des difficultés pour entretenir et réparer leur véhicule ? A des difficultés pour disposer d'un véhicule ?	
Y a-t-il des offres d'emploi difficiles à pourvoir uniquement parce que les candidat.e.s rencontrent des difficultés dans leurs déplacements ?	
Les structures sont-elles intéressées pour travailler en collaboration avec un garage solidaire dans le cadre du parcours d'insertion de leurs bénéficiaires ?	

VIS-A-VIS DE L'OFFRE DE MOBILITÉ ACCESSIBLE SUR LE TERRITOIRE

Sur un territoire, il peut exister plusieurs services qui s'adressent aux mêmes publics que ceux du garage solidaire.

<i>Points à vérifier</i>	<i>Comment les vérifier ?</i>
Existe-il d'autres garages solidaires sur le territoire (dans un périmètre accessible à des personnes à faible mobilité) ? Quelle serait la valeur ajoutée du projet ?	Reportez-vous à la carte des garages solidaires Si elle existe, rapprochez-vous de la plateforme de mobilité de votre territoire.
Existe-il d'autres ressources sur le territoire facilitant la mobilité de personnes en difficulté (location à petits prix, prêts financiers, etc.) ? Comment le projet se positionnerait-il au regard des ressources déjà existantes ?	Si elle existe, rapprochez-vous de la plateforme de mobilité de votre territoire.

Le marché des garages est concurrentiel

On ne dénombre pas moins de 49 000 établissements en France qui proposent des réparations d'automobiles. L'observatoire de l'[ANFA](#) propose un certain nombre d'études et de chiffres clés qui permettent de mieux comprendre le potentiel que représente l'ouverture d'un garage dans votre région.

5. Construire la solution

Une fois que le besoin social a été validé, que vous avez une vision claire de votre mission et des objectifs sociaux ou environnementaux que vous souhaitez remplir, vous pouvez construire votre solution.

Les fiches suivantes sont là pour vous appuyer dans votre démarche !

Etape n°2

DÉFINIR LES ACTIVITÉS DU GARAGE SOLIDAIRE

Les garages solidaires proposent systématiquement des services d'entretien et de réparation de véhicules. Pour diversifier leurs activités, ils peuvent également proposer des activités complémentaires.

1. Entretien et réparation

Après orientation par un prescripteur, le bénéficiaire dépose son véhicule auprès du garage solidaire qui réalise les interventions. Parmi les interventions les plus fréquemment réalisées, on retrouve : la vidange, la réparation de la courroie de distribution, l'embrayage, les changements de pneumatiques, de freins et amortisseurs.

Les modalités d'approvisionnement en pièces

L'approvisionnement en pièces détachées est une tâche centrale pour l'activité du garage. Les pratiques varient d'un garage à l'autre :

- ☐ **Acheter les pièces sur Internet** (sur des sites comme Oscaro, Mister Auto, Webdealauto ou Yakarouler)

Souvent moins chères ou proposées avec des promotions intéressantes, les garages peuvent s'approvisionner sur les sites de vente en ligne. Néanmoins, la qualité des pièces peut parfois laisser à désirer et la gestion des retours peut être compliquée.
- ☐ **Donner la possibilité aux clients d'apporter les pièces détachées**

Souvent achetées sur Internet, les pièces apportées par les clients peuvent être montées par certains garagistes. Toutefois, quelques mises en garde s'imposent : le garage est soumis à une obligation de sécurité (cf. Cass. civ. 1ère, 9 juin 1993, pourvoi n° 91-17387) donc en cas de réparation défectueuse (causée par exemple par une pièce de mauvaise qualité), le garagiste sera responsable des dommages causés par sa faute et devra donc indemniser le client et les tiers ayant subi un préjudice en raison de cette mauvaise réparation ([cf. fiche n°2](#)).
- ☐ **S'approvisionner auprès du réseau de proximité** (garages traditionnels partenaires, casses, etc.)

Tisser des liens forts avec les acteurs de son territoire peut s'avérer utile pour obtenir des tarifs préférentiels.
- ☐ **S'approvisionner auprès des fournisseurs traditionnels**

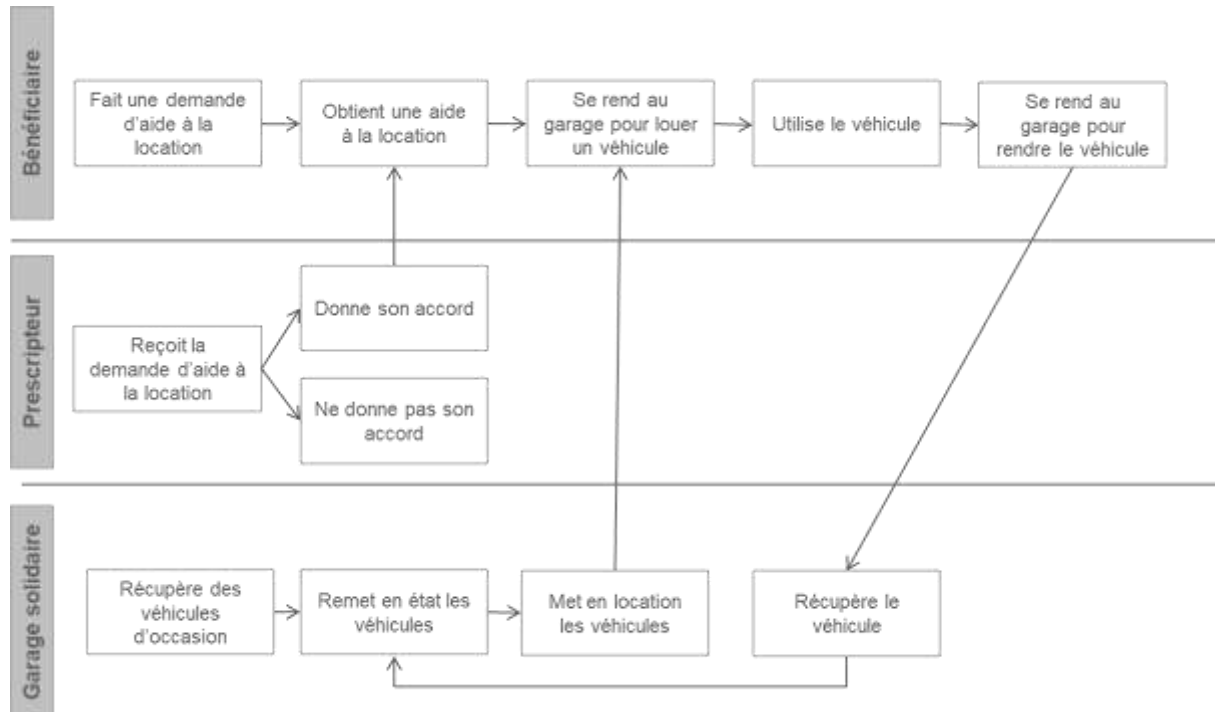


Recommandation

Pour des réparations plus lourdes ou pour lesquelles vous n'êtes pas équipé, **rapprochez-vous de garages situés à proximité** (garages traditionnels indépendants, garages de marques, concessions, succursales, etc.).

2. Location

L'activité de location est complémentaire de l'activité d'entretien et de réparation et est mise en œuvre par la plupart des garages solidaires.



Parcours et interactions des acteurs impliqués dans la location solidaire



Recommandations

Assumez la montée en compétences des prescripteurs

Au-delà de l'implication, il est nécessaire de prendre en compte le fait que les prescripteurs doivent être sensibilisés mais également formés. Ils interviennent à un moment clé du processus et ils doivent avoir une bonne connaissance de la démarche globale. Des sessions de sensibilisation ou de formation peuvent être organisées.

Restez attentifs à l'état des véhicules lorsqu'ils sont rendus après la location.

Un état du véhicule peut figurer sur vos contrats de location et celui-ci peut être contrôlé à la fin de la période de location.

3. Vente

L'activité de vente permet aux garages de diversifier leurs activités et consolider leurs modèles économiques.

RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN VÉHICULES D'OCCASION

L'approvisionnement en véhicules d'occasion est l'étape la plus compliquée dans la gestion de l'activité de vente.

Dons de particuliers

Les garages s'accordent à dire qu'il s'agit d'un processus chronophage pour un résultat aléatoire quant à la qualité des véhicules d'occasion.

Dons d'entreprises

Au niveau des grands groupes, la tendance est à l'abandon des flottes de véhicules en faveur de mécanismes de *leasing*. Les garages s'adressent donc plutôt aux PME qui peuvent se débarrasser de leurs flottes si elles ne sont plus adaptées à leurs besoins ou si elles deviennent trop vieilles. Ces dons peuvent faire l'objet d'une déduction d'impôts si le garage dispose d'un reçu fiscal. Dans les faits, peu de garages font cette démarche car cela est jugé comme étant compliqué administrativement (cf. étape n°3).

QUELQUES ASTUCES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN VÉHICULES D'OCCASION

Les concessionnaires à proximité de votre garage sont des donateurs potentiels :

- Ils peuvent être séduits par la possibilité de donner en échange d'un reçu fiscal. Il est parfois judicieux d'entrer en contact avec eux au moment de la clôture de leurs comptes ; ils seront plus sensibles à l'opportunité d'obtenir une déduction fiscale.
- Il est nécessaire d'acquiescer la confiance des concessionnaires. Ils recherchent avant tout une relation de confiance, du professionnalisme et être délesté des véhicules rapidement.
- Il est souvent plus facile d'acheter des lots de véhicules. Dans le lot, certains véhicules pourront être revendus, d'autres pourront être mis à la location et pour certains seules les pièces seront récupérées. Cela nécessite d'avoir un terrain suffisamment grand pour pouvoir y stocker les pièces et les équipements.
- Il est important de s'appuyer sur le réseau personnel des mécaniciens qui connaissent les garages et les concessionnaires du territoire.
- Il est possible de se rapprocher des agents automobiles Peugeot indépendants (plus d'informations sur www.gaapfrance.com)

Recommandations

Certaines collectivités ou offices territoriaux mettent des véhicules aux ventes aux enchères.

Restez en veille sur www.agorastore.fr et sur les réseaux sociaux pour identifier les ventes puis prenez contact avec les responsables des ventes pour faire valoir l'intérêt de vendre à prix modique ou donner le véhicule au garage solidaire.

Zoom sur les véhicules hors d'usage (VHU)

Les VHU sont considérés comme des déchets dangereux. Un véhicule hors d'usage ne peut être remis par son détenteur qu'à un centre titulaire d'un agrément délivré par arrêté préfectoral. Le centre VHU agréé par la préfecture a l'obligation de reprendre gratuitement un VHU s'il est complet, mais des frais éventuels de remorquage peuvent être appliqués si le véhicule est dépourvu de ses composants essentiels (groupe motopropulseur, pot catalytique pour les véhicules équipés lors de leur mise sur le marché ou carrosserie) ou contient des déchets ou équipements non homologués qui lui ont été ajoutés.



Recommandation

S'inscrire dans une démarche de développement durable peut être un vrai atout pour le projet du garage solidaire. En effet, si certaines personnes verront immédiatement la plus-value environnementale créée par un garage solidaire qui donne une seconde vie aux véhicules, d'autres pourront considérer que la mise en fonctionnement de véhicules dégageant du CO2 n'est pas souhaitable.

4. Autres services

Les structures qui portent des projets de garages solidaires peuvent également proposer d'autres activités pour compléter leur offre tout en mutualisant les coûts.

On retrouve ainsi souvent :

- Des services de transport individuel ou collectif (à la demande ou avec des horaires prédéfinis) ;
- Des services de lavage et nettoyage de véhicules (parfois en éco-nettoyage) ;
- Des services d'auto-écoles sociales pour aider les personnes en insertion sociale ou professionnelle à passer leur permis de conduire avec un accompagnement spécifique et une aide au financement ;
- Des offres de microcrédit pour faciliter l'achat par les particuliers de véhicules motorisés ;
- Des conseils pour accompagner les publics dans leurs démarches de mobilité.

Etape n°3

DÉFINIR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique est une représentation synthétique de la manière dont l'entreprise sociale crée de la valeur. La structure de revenus (c'est-à-dire la manière de gagner de l'argent) constitue une partie importante de la réflexion liée au modèle économique. Cependant le modèle économique englobe plus largement l'offre, les activités clés de la structure, ainsi que l'impact positif (social ou environnemental) qu'elle cherche à générer.

1. Exemples de modèles de garages solidaires

Il n'y a pas un « modèle-type » de garage solidaire. Chaque projet est différent et présente des spécificités propres à son territoire, à la structure porteuse, aux partenaires, etc.

EXEMPLE 1 : GARAGE SOLIDAIRE AVEC UN ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

Le garage solidaire propose uniquement des activités d'entretien et de réparation de véhicules pour des publics orientés sur prescription, dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion.

Partenaires	Activités	Offre	Relation client	Public cible
- Professionnels de l'automobile - Pouvoirs publics - Financeurs (publics et/ou privés) - Entreprises - Réseaux de prescripteurs - Autres réseaux : de garages, de l'IAE, de l'ESS - Plateformes de mobilité	- Entretien - Réparation	Entretien et réparation de véhicules accessibles à des publics exclus des garages classiques et orientés par un réseau de prescripteurs	- Relation client personnalisée	- Particuliers
	Ressources - Ressources humaines (salariés, salariés en insertion, bénévoles) - Matériel mécanique		Canaux de distribution - Prescription sociale	Impact social - Insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi (activité d'insertion) - Services rendus aux publics
Structure de coûts		Structure de revenus		
- Part variable : approvisionnement en pièces et/ou véhicules, salaires et charges variables. - Part fixe : location, assurance, honoraires, frais d'entretien, frais de déplacement, sous-traitance éventuelle, fournitures non inscrites au bilan, frais postaux et de télécommunication, impôts et taxes, charges non décaissables.		- Adhésions à l'association - Tarif horaire de la main d'œuvre - Marges sur les pièces détachées - Aides à l'emploi - Subventions de fonctionnement - Subventions d'investissement		

EXEMPLE 2 : GARAGE SOLIDAIRE AYANT DIVERSIFIÉ SES ACTIVITÉS

Le garage solidaire propose plusieurs types de prestations (réparation, location, vente, etc.) pour des publics orientés sur prescription. Le garage ne porte pas d'atelier et chantier d'insertion.

Partenaires	Activités	Offre	Relation client	Public cible
- Professionnels de l'automobile - Pouvoirs publics - Financeurs (publics et/ou privés) - Entreprises - Réseaux de prescripteurs - Autres réseaux : de garages, de l'IAE, de l'ESS - Plateformes de mobilité	- Entretien - Réparation - Location - Vente - Micro-transport - Nettoyage	Rendre la mobilité accessible à des publics exclus des garages classiques et orientés par un réseau de prescripteurs	- Relation client personnalisée	- Particuliers - Professionnels
	Ressources - Ressources humaines (salariés, bénévoles) - Matériel mécanique		Canaux de distribution - Prescription sociale - Communication locale	Impact social - Services rendus aux publics
Structure de coûts		Structure de revenus		
- Part variable : approvisionnement en pièces et/ou véhicules, salaires et charges variables. - Part fixe : location, assurance, honoraires, frais d'entretien, frais de déplacement, sous-traitance éventuelle, fournitures non inscrites au bilan, frais postaux et de télécommunication, impôts et taxes, charges non décaissables.		- Adhésions à l'association - Tarif horaire de la main d'œuvre - Services de location, ventes ou autres activités - Marges sur les pièces détachées - Subventions de fonctionnement - Subventions d'investissement		



Recommandation

Exercez-vous à représenter votre modèle économique sous la forme d'un business model canvas pour faciliter son appropriation par des personnes tierces.



Pour aller plus loin

Consultez « Business Model, nouvelle génération », Osterwalder et Pigneur (2011)

2. Les principaux éléments de coûts du modèle économique

Outre l'investissement initial nécessaire au démarrage du projet (cf. [fiche n°1](#)), les dépenses à engager pour mener l'activité du garage solidaire ne diffèrent pas de celles d'un garage traditionnel.

Les charges fixes d'un garage solidaire

- ☐ Le loyer si le local est loué (cette charge est parfois réduite grâce à l'intervention de tiers financeurs) ;
- ☐ Les assurances ;
- ☐ Les frais d'entretien ;
- ☐ Les frais de déplacement ;
- ☐ La sous-traitance éventuelle ;
- ☐ Les fournitures non inscrites au bilan, les frais postaux et de télécommunication ;
- ☐ Les impôts et taxes (à noter que les organismes à but non lucratif ne sont, en principe, pas soumis aux impôts commerciaux que sont la TVA, l'impôt sur les sociétés et la cotisation foncière des entreprises) ;
- ☐ Les charges non décaissables (dotations aux amortissements et provisions).



Contrat d'assurance de Solid'auto

Le garage solidaire de Saintes a choisi de s'assurer auprès d'AXA et les contrats d'assurances représentent un coût total d'environ 8 500€ par an (données 2016) pour couvrir l'ensemble des activités de l'association Saint Fiacre (garage solidaire, maraîchage biologique). Cela comprend : le contrat pour l'activité du garage avec un chiffre d'affaires de 200 000€, le contrat pour l'activité espaces verts, le contrat pour l'activité de maraîchage biologique, le contrat pour les locaux et les terrains (environ 4 hectares) et le contrat pour la flotte de véhicules (7 véhicules).

Les charges variables d'un garage solidaire

- L'approvisionnement en marchandises et matières premières (pièces détachées principalement, et éventuellement véhicules destinés à la vente) qui représente en moyenne entre 35 à 50% du chiffre d'affaires.
- Les salaires et les charges sociales représentent en moyenne entre 40 à 70% des charges d'exploitation (avec des valeurs extrêmes allant parfois au-delà de part et d'autre de cette fourchette). L'écart tient au modèle d'emploi privilégié par la structure, où l'emploi éventuel de personnel en insertion tend à faire augmenter la part de la masse salariale dans les charges (compensée par les aides à l'emploi).

3. Les principaux éléments de revenus du modèle économique

La structure des revenus du garage solidaire révèle certains éléments de la stratégie du projet :

- La capacité à lever des fonds importants auprès des fondations renvoie partiellement au dynamisme de l'équipe porteuse face à la recherche de fonds ;
- Un financement provenant majoritairement des collectivités révèle plutôt la force de la dynamique territoriale autour du projet (avec, par exemple, un bureau de l'association issu des quartiers sensibles de la localité et de représentants des services sociaux communaux) ;
- Enfin, un financement axé sur l'endettement illustre plus la démarche entrepreneuriale d'un individu souhaitant développer un modèle économique indépendant, bien qu'il reste inscrit dans les dynamiques partenariales nécessaires au recrutement de clients ou bénéficiaires.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Plusieurs fondations interviennent sur le financement de l'investissement des garages solidaires (parfois sur des dépenses de fonctionnement) sous forme de subventions allant jusqu'à 30 000€. En voici une liste non exhaustive ci-dessous :

Fondation	Calendrier	Critères d'éligibilité
Fondation PSA	Appel à projet	La Fondation PSA soutient depuis plusieurs années des projets de garages solidaires en création ou en développement portés par des structures d'intérêt général à vocation sociale et solidaire. En savoir plus : www.fondation-psa.com/fr
Fondation Vinci pour la Cité	Dépôt continu	La Fondation Vinci pour la Cité accompagne des initiatives qui favorisent la mobilité des publics en situation d'exclusion sociale ou professionnelle comme les garages solidaires. En savoir plus : www.fondation-vinci.com/
Fondation MACIF	Dépôt continu	La Fondation MACIF intervient exclusivement dans le champ de l'innovation sociale. La mobilité est une de ses thématiques prioritaires. En savoir plus : www.fondation-macif.org/
Fondation AG2R La Mondiale	Dépôt continu	La Fondation a pour vocation de « contribuer à l'autonomie et au vivre ensemble tout au long de la vie » qu'elle traduit en quatre orientations prioritaires dont une orientation sur l'autonomie par l'emploi et l'entrepreneuriat. En savoir plus : www.fondation.ag2rlamondiale.fr/

Des ressources remboursables sont aussi envisageables, via le système bancaire traditionnel ou les financeurs solidaires.

Zoom sur le Fonds de confiance

Le Fonds de confiance favorise l'émergence de nouvelles entreprises sociales et solidaires en finançant une partie des frais de l'étude de faisabilité sur une période allant de 6 à 9 mois (salaire du porteur de projet, frais de déplacements, frais généraux ...). Il s'adresse à toute entreprise sociale et solidaire, souhaitant contribuer à la création d'une nouvelle entreprise sociale et solidaire, qui pour cela, doit salarier un porteur de projet pour mener une étude de faisabilité. Le porteur de projet deviendra ensuite le ou la dirigeant.e de la nouvelle entreprise sociale. Le Fonds de confiance est une subvention qui finance 50% à 70% des frais HT de l'étude de faisabilité supportés par l'entreprise porteuse à hauteur de 20 000€ maximum par projet.

En savoir plus : www.avise.org/annuaire-des-acteurs/fonds-de-confiance

LA PART PAYÉE PAR LES BÉNÉFICIAIRES

Les prix pratiqués en moyenne dans les garages traditionnels

Dans un garage « classique », il faut compter 82€ en moyenne pour un forfait de base, c'est-à-dire les opérations d'entretien courantes comme la vidange, les freins, le remplacement des filtres, etc. selon une étude menée par L'Argus en 2015. De fortes disparités existent cependant entre les marques (61€ en moyenne chez Dacia contre 116€ pour les marques haut de gamme). Par ailleurs, au sein d'un même réseau, les prix peuvent varier sensiblement en fonction du territoire avec par exemple 37€ en moyenne chez Citroën en zone rurale contre 126€ dans les grandes villes.

Grille tarifaire des garages solidaires

La part payée par les bénéficiaires se compose de :

- ☐ L'adhésion à l'association dont le coût varie régulièrement entre 10 et 25€ et qui donne droit à bénéficier des réparations. Le tarif pratiqué tient compte des ressources du client (en se basant sur le quotient familial ou le revenu) ;
- ☐ Le tarif horaire de la main d'œuvre est relativement stable, de 25 à 32€, pour les clients bénéficiaires.

LES AIDES AU POSTE

L'arrêté du 28 février 2017 fixe les montants des aides financières aux structures de l'insertion par l'activité économique. Ces aides ont une part fixe (dite « socle ») et une part variable (dite « modulée »). Ainsi, le montant socle de l'aide est fixé à 10 237 euros pour les entreprises d'insertion, à 4 351 euros pour les entreprises de travail temporaire d'insertion, à 1 331 euros pour les associations intermédiaires et à 19 655 euros pour les ateliers et chantiers d'insertion, dont 995 euros au titre des missions d'accompagnement socioprofessionnel et d'encadrement technique. Le montant de l'aide est réduit à due proportion de l'occupation du poste de travail.

Par ailleurs, le montant de la part modulée de cette aide peut varier de 0 % à 10 % du montant socle en fonction des résultats atteints au regard des critères suivants : les caractéristiques des personnes embauchées, les actions et les moyens mis en œuvre pour l'insertion, les résultats à la sortie de la structure.

En savoir plus : <http://direccte.gouv.fr/>

LES REVENUS ISSUS DES AUTRES ACTIVITÉS

La diversification des activités engendre bien sûr des revenus supplémentaires (mais aussi des charges qu'il ne faut pas négliger).

Tarification des services de location

Les services de location de véhicules coûtent en moyenne 20€ par jour, desquels est déduite la prise en charge des partenaires (Pôle emploi, CAF, mission locale, etc.). La part restant à la charge du bénéficiaire évolue entre 2 et 10€, selon sa situation à laquelle il faut ajouter la cotisation annuelle à l'association.

Tarification des services de vente

Les prix des véhicules vendus dépendent bien sûr de leurs modèles et des efforts de réparation qu'il a fallu faire pour les remettre en état. En moyenne, le coût unitaire de vente des véhicules d'occasion est de 2000€.

4. Quelques leviers pour consolider l'activité

Dans le cas des garages solidaires, il existe trois leviers de consolidation du modèle économique :

<i>Diversification</i>	<i>Mutualisation</i>	<i>Emancipation</i>
Autour de l'activité de garage : garage itinérant, self-garage, dépannage solidaire, vente de véhicules, carrosserie, vente de pièces, réparation d'engins agricoles, formation à la mécanique Autour de la mobilité : plateforme mobilité, auto-école sociale, conseil en mobilité, location de deux-roues ou de voitures... Autres supports : nettoyage écologique de voitures, ingénierie de projet, recyclerie	A l'échelle d'une organisation : fonctions support, local, charges fixes... A l'échelle d'une communauté de garages : achat de pièces, système d'information, transfert de connaissances, approvisionnement en véhicules... A l'échelle d'un territoire : capacité d'ingénierie, point de vente, outillage, locaux...	Pour des raisons fiscales : séparer la partie « vente » ou négoce, récupérer la TVA sur les achats... Pour des raisons de gouvernance : un CA éloigné du « métier », nécessité de mobiliser des acteurs plus spécialisés Autres raisons : recourir à une autre convention collective...

Fiscalité des garages solidaires

En cas de diversification des activités pour consolider le modèle économique, le risque est la fiscalisation lorsque le garage est sous statut associatif. Ce schéma synthétise le mode d'évaluation du risque de soumission aux impôts commerciaux pour une association.



Si l'association se situe sur un champ non concurrentiel ou si elle se distingue des entreprises traditionnelles sur ses prix, ses produits, son public ou sa publicité (règle des 4P), alors elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Ainsi, une association à gestion non lucrative, indépendante de toute entreprise commerciale mais qui serait en concurrence avec une entreprise commerciale serait soumise aux impôts commerciaux. Cependant, si l'activité marchande reste minoritaire dans le fonctionnement de l'association (< 30%) et qu'elle ne dépasse pas 61 000€ de recettes annuelles, l'association peut être exonérée des impôts commerciaux. Au-delà de ce seuil de 61 000€, une sectorisation comptable est nécessaire pour éviter une fiscalisation complète de l'association. Si la part d'activité marchande venait à dépasser les 30% du budget de l'association, la sectorisation comptable ne serait plus possible et nécessiterait par exemple de créer une filiale pour conserver les parts non fiscalisées.



Recommandation

Faites-vous accompagner par un avocat fiscaliste en amont de toute demande de rescrit fiscal.



Pour aller plus loin

Retrouvez plus d'informations sur la législation fiscale des associations sur association.gouv.fr

Etape n°4

S'INTÉGRER DANS UN ÉCOSYSTEME

L'écosystème dans lequel évolue le garage solidaire peut s'avérer être une ressource fondamentale pour le succès de l'activité.

1. Fédérer les acteurs clés du territoire

Cette phase est primordiale car un projet de garage solidaire, est avant tout local. Si les acteurs locaux ne sont pas favorables à la création d'une nouvelle activité sur le territoire et sur le champ social envisagé, le projet sera fortement menacé.

Il est donc indispensable de créer des liens avec les institutions territoriales et les acteurs spécialisés au niveau local.

LES PLATEFORMES DE MOBILITÉ

Les plateformes de mobilité proposent aux personnes ayant des difficultés de déplacements d'ordres physique, économique, cognitif ou culturel, des actions d'information et d'accompagnement individuel leur permettant de devenir autonomes.

Les besoins des habitants sont appréhendés dans leur globalité, en intégrant l'ensemble de la chaîne de déplacements, pour organiser de manière optimale les différents modes de transport et services à la mobilité ainsi que les actions d'accompagnement : information, diagnostic mobilité, formation à la mobilité, auto-école sociale, vélo-école, prêt de véhicules, location à bas prix, garage solidaire, transport, micro-collectif, auto-partage, etc.

Elles constituent donc des intermédiaires intéressants pour identifier des bénéficiaires.

LES PRESCRIPTEURS

Les prescripteurs tels que Pôle emploi, Mission Locale, CAF intègrent un volet « mobilité » et peuvent orienter leurs bénéficiaires vers le garage solidaire. D'autres prescripteurs peuvent également être contactés : les associations de prévention spécialisées, les centres sociaux, les centres d'action sociale, les maisons de l'emploi, les PLIE, les organismes de formation professionnelle, etc.

LES GARAGES INDÉPENDANTS OU CONCESSIONS

Les garages indépendants ou concessions installés sur le territoire sont également des partenaires incontournables pour :

- Eviter toute défiance d'une possible concurrence déloyale ;
- Orienter facilement les bénéficiaires auprès des garages capables de réaliser des réparations importantes (niveau T2 ou T3) que le garage solidaire n'est pas en mesure de réaliser et bénéficier de tarifs préférentiels ;
- Faciliter l'approvisionnement de certaines pièces ou matériel ;
- Faciliter la recherche d'emploi des salariés en insertion si le garage solidaire est également un atelier et chantier d'insertion.

LES ACTEURS LOCAUX ET LES ÉLUS

Les acteurs locaux et les élus s'ils sont impliqués dès le lancement du projet, peuvent ensuite faciliter la recherche de financement ou de locaux.

LES AUTRES GARAGES SOLIDAIRES

Les garages solidaires déjà installés à proximité du territoire d'implantation peuvent faire bénéficier de leur expérience ainsi que les associations portant des projets de mobilité inclusive (auto-écoles sociales, self-garages, transport solidaire, etc.).

Quelques arguments pour désamorcer la crainte de concurrence déloyale

La concurrence déloyale désigne la mise en œuvre de pratiques commerciales abusives de la part d'une entreprise à l'égard d'un de ses concurrents. Pour qualifier une pratique de concurrence déloyale, il faut qu'il y ait une faute, un préjudice et un lien de cause à effet.

Les garages solidaires peuvent être perçus comme des concurrents déloyaux vis-à-vis des garages « traditionnels » dans la mesure où il pratique des tarifs plus attractifs. Voici quelques arguments pour désamorcer cette inquiétude :

- Les garages solidaires proposent leurs services à leurs bénéficiaires uniquement sur prescription sociale ;
- L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) a estimé qu'une voiture coûtait en moyenne 295 euros par mois pour une personne seule active ce qui représente environ 20% du SMIC. La majorité des clients du garage solidaire ne pourraient payer autant pour entretenir ou réparer leurs véhicules.

Les bonnes questions à se poser

- Quels sont les partenaires à convaincre (locaux, régionaux, nationaux, publics et privés, politiques, économiques et financiers, associatifs, etc.) ?
- Existe-il d'éventuels conflits d'intérêt entre eux et quelles sont les stratégies pour les contourner (organisation d'un comité de pilotage par exemple) ?



Recommandations

Pensez à élaborer un discours adapté à chaque partie prenante.

Organisez des réunions d'information collective pour présenter les activités du garage auprès des prescripteurs et des partenaires.

Développez une vision commune et créez un véritable engagement pour répondre au problème social dans une logique de développement économique. Mobilisez l'ensemble de votre réseau personnel et professionnel pour faire connaître votre projet et être relais auprès des parties prenantes incontournables. Ne négligez aucun contact potentiel !

2. Se faire accompagner par une structure du territoire

L'accompagnement est essentiel à tout porteur de projet, et cela dès la création. Etre challengé, entouré et conseillé constitue un véritable atout pour concrétiser un projet d'entreprise sociale. Pour cela de nombreux acteurs ont développé des dispositifs d'accompagnement variés à la création et à la consolidation.

En savoir plus : www.avise.org/entreprendre/se-faire-accompagner

Zoom sur le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le DLA est un dispositif dédié aux structures employeuses de l'Économie sociale et solidaire (ESS) pour les accompagner dans leurs démarches de création, consolidation et développement de l'emploi et de l'activité.

En fonction de la problématique traitée, l'accompagnement DLA peut être individuel ou collectif et durer entre 2 mois et 2 ans. Il se déroule selon 4 grandes étapes :

1. Accueil : temps d'échange et d'information pour déterminer la pertinence d'une intervention DLA.
2. Diagnostic partagé : réalisation, avec la structure, d'un diagnostic de sa situation, de sa capacité de consolidation économique et de ses besoins d'appui.
3. Accompagnement : mise en œuvre d'un accompagnement de la structure sous la forme d'une ou plusieurs missions de conseils (individuelles ou collectives) réalisées par des prestataires et financées par le DLA.
4. Suivi : suivi du plan d'accompagnement par le DLA qui en mesure son impact sur le développement des activités et des emplois.

En savoir plus : www.info-dla.fr

3. Rejoindre un réseau de professionnels

Rejoindre un ou plusieurs réseaux de professionnels dans sa région présente plusieurs bénéfices :

- Rencontrer d'autres professionnels et éviter l'isolement ;
- Partager les expériences et les bonnes pratiques ;
- Développer des partenariats pour accélérer son développement.



Recommandations

Rapprochez-vous de votre CCI qui recense les réseaux de la région.

Rapprochez-vous des réseaux de professionnels de l'ESS présents sur tous les territoires.

Zoom sur les réseaux de l'IAE

Les structures d'insertion sont nombreuses à se regrouper dans des réseaux, à l'échelle départementale, régionale et nationale. Ces fédérations associatives leur permettent notamment de gagner en visibilité et de bénéficier d'outils pour se professionnaliser et toujours mieux répondre aux besoins de leurs partenaires (démarches qualité, accompagnement, formations, etc.).

Il existe plusieurs types de réseaux :

- **Les réseaux spécialisés qui fédèrent un type particulier de SIAE** : CHANTIER Ecole, Fédération française des GEIQ, Fédération française des entreprises d'insertion, Union nationale des associations intermédiaires (UNAI).

- **Les réseaux généralistes qui fédèrent plusieurs types de SIAE** : COORACE, Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), Fédération des acteurs de la solidarité (FNARS).
- **Les réseaux thématiques qui sont organisés autour d'une activité ou d'une filière et qui fédèrent plusieurs types de SIAE** : Emmaüs France, ENVIE, Réseau Cocagne, Tissons la solidarité.

Les réseaux à vocation nationale cités précédemment disposent pour certains de délégations régionales assurant leur présence sur l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus : www.avise.org/decouvrir/insertion-par-lactivite-economique

4. Intégrer un réseau de garages solidaires

Depuis quelques années, plusieurs réseaux de garages solidaires se sont structurés. Ils fédèrent des garages aux activités différentes et proposent des services adaptés en fonction de leurs expertises et des retours d'expériences de leurs membres. En effet, il est souvent important d'avoir un relai "de confiance" permettant d'apporter une expertise spécifique et/ou partager l'expérience d'autres garages solidaires.

Réseau	Présentation
Réseau APREVA	Le réseau APREVA a pour but d'aider les porteurs de projet et les collectivités à développer leur activité de garage, location ou vente de véhicules. Les actions du réseau s'organisent en 4 pôles : - Accompagnement à la création, à la duplication et/ou aux études de faisabilité des garages solidaires ; - Formation à destination des salariés permanents des garages sociaux et solidaires (référencement DataDock) ; - Déploiement d'une méthodologie opérationnelle de mesure de l'impact social ; - Interventions sur la mobilité inclusive dans une logique de plaidoyer. En savoir plus : www.reseau-apreva.com
Solidarauto	Le réseau Solidarauto, développé par le Secours Catholique, accompagne les garages dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets. Il les accompagne notamment dans l'étude de faisabilité du projet. En savoir plus : reseau.solidarauto@gmail.com
Réseau national des garages solidaires	Le réseau national des garages solidaires, en cours de création sous la forme d'une SCIC, aura pour mission d'accompagner les porteurs de projets, de conseiller les collectivités et de mobiliser les collectifs associatifs pour créer et développer des garages solidaires sur les territoires. Il cherchera également à professionnaliser les équipes et proposer des services mutualisés dans une logique de développement durable. En savoir plus : www.scic-garages-solidaires.fr

Etape n°5

DÉFINIR LE MODE DE GOUVERNANCE

La gouvernance comprend l'ensemble des règles d'organisation et de répartition des pouvoirs entre les différentes instances de la structure pour diriger et gérer son activité : chaînes de décision, implication, représentativité et responsabilités des parties prenantes, lisibilité et traçabilité financière, valorisation de l'engagement bénévole, etc.

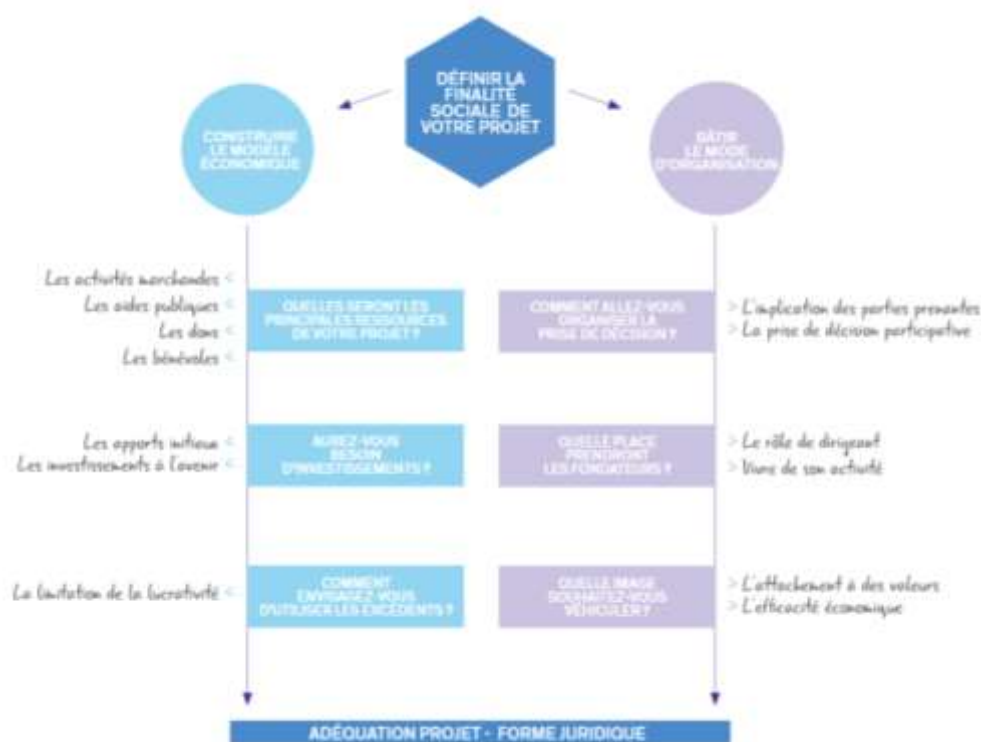
1. Bien choisir sa forme juridique

La réflexion à mener pour choisir sa forme juridique

Choisir la forme juridique de son entreprise sociale, c'est déterminer un cadre puis l'adapter aux besoins du projet pour servir au mieux la finalité sociale visée. Deux actions complémentaires sont à mener :

- Déterminer la forme juridique (association loi 1901, SCOP, SCIC, SARL, SA, SAS, etc.) qui offrira le meilleur cadre pour la concrétisation, la pérennisation et le développement du projet ;
- Adapter le cadre proposé par cette forme juridique aux besoins du projet. Cette adaptation peut s'effectuer au moment de la rédaction des statuts mais aussi se traduire par la rédaction de documents complémentaires (règlement intérieur, pacte d'actionnaires, etc.) pour définir les règles de fonctionnement.

Pour choisir la forme juridique la plus adaptée à son projet, il est recommandé de s'interroger sur le modèle économique et le mode d'organisation que l'on souhaite proposer. Ces réflexions permettront d'orienter le choix vers tel ou tel statut juridique. Par exemple, si le garage solidaire base son modèle sur l'implication importante de bénévoles, le modèle associatif sera le plus adapté.



Source : « Choisir la forme juridique adaptée à son projet », Avise, 2015.

Les garages solidaires sont en majorité portés par des associations loi 1901

La loi de 1901 ne fixe qu'un cadre : les associations demeurent libres de s'organiser comme elles l'entendent dès lors que leur objet n'est pas illicite. Les statuts d'une association ont donc « force de loi », notamment pour l'objet de l'association ainsi que son mode de fonctionnement. Leur rédaction est donc d'une importance capitale. Compte tenu de la diversité des parties prenantes, dans une structure associative, c'est très souvent le Conseil d'Administration qui a la vue la plus globale et donc un rôle clé dans la gouvernance.

Régulièrement, des garages solidaires créés sous statut associatif font évoluer leurs modèles et changent de formes juridiques. Par exemple, un garage solidaire qui s'appuie sur la vente de véhicules d'occasion réalise un chiffre d'affaires qui peut s'apparenter à une gestion lucrative. Pour éviter tout risque de fiscalisation non anticipée, les gérants préfèrent souvent créer une entreprise sous statut commercial dont l'actionnaire principal est l'association historique.

2. Chaîne de décisions et implication des parties prenantes

Tout système de gouvernance s'organise autour de deux niveaux de prise de décision : stratégique et exécutif. Une gouvernance efficace articule habilement ces deux niveaux.

Rendre participative la prise de décision

Au-delà des obligations légales et du fait de l'inscrire au démarrage dans ses statuts, rendre la gouvernance participative doit faire l'objet d'une attention quotidienne et d'un re-questionnement régulier. Si vous cherchez à apporter un équilibre entre les différentes catégories d'intérêt, vous pouvez créer des collèges d'associés, regroupés selon les critères que vous déterminez (géographiques, sectoriels, etc.) et que vous indiquerez dans les statuts.



Recommandations

Impliquez les parties prenantes dès la rédaction des statuts

Pour cela, vous pouvez notamment les impliquer dans la réflexion autour de l'objet social de la structure, qui doit être indiqué dans les statuts et qui fera référence ;

Rédigez une charte des associés

Prévoyez également une révision régulière de cette charte pour réinterroger collectivement le projet commun et ses objectifs et rappeler ses origines, son sens, ses valeurs ;

Composez un Conseil d'administration aux profils divers composé de personnalités externes qualifiées (si vous constituez une association)

Retrouvez si possible les profils suivants : professionnels du secteur automobile (garagiste, carrossier, industriel...), spécialiste des ressources humaines, juriste, expert-comptable, commercial, autres (un représentant des prescripteurs, des partenaires, des financeurs...) ;

Impliquez et motivez le Conseil d'Administration dans l'objectif qu'il soit investi, stable et prenne en compte les attentes de toutes les parties prenantes.

Réalisez un bilan annuel d'activité (forme libre : rapport, fiches synthétiques...)

Cela permet aux parties prenantes de s'approprier le projet et d'en être les ambassadeurs.

En savoir plus : Tester sa gouvernance associative avec l'outil d'autodiagnostic de la Fonda

<http://gouvernance.fonda.asso.fr/>

Etape n°6

MOBILISER L'ÉQUIPE

1. Equipe et fonctionnement

La composition de l'équipe du garage dépendra de plusieurs facteurs :

- La capacité de la structure porteuse de mutualiser certains postes de travail (assistant administratif ou accompagnateur socio-professionnel par exemple) ;
- L'implication de la direction dans le pilotage opérationnel du garage.

Les fiches de poste ci-dessous sont proposées à titre indicatif :

Poste	Profil	Missions
Porteur de projet	Inscrit au sein d'une dynamique collective, le porteur de projet doit disposer de compétences relationnelles et techniques. Un ancien gestionnaire d'établissement automobile est un profil à privilégier puisqu'il dispose à la fois de capacités techniques, de connaissances en gestion, d'un bon contact client, de compétences de management et est déjà intégré dans un réseau de professionnels.	• Pilotage stratégique du projet • Pilotage de la gestion administrative et financière • Pilotage des ressources humaines • Organisation et animation du travail en équipe, gestion des plannings • Développement des partenariats • Développement de l'activité • Evaluation des activités
Assistant administratif		• Accueil des usagers • Secrétariat • Réalisation des tâches administratives

Si la structure choisit de porter un atelier et chantier d'insertion, on retrouvera également les fiches de poste suivantes :

Poste	Profil	Missions
Encadrant technique	Garagiste et mécanicien de formation, l'encadrant technique dispose des compétences techniques pour garantir la qualité des prestations et la montée en compétences techniques des salariés en insertion.	• Encadrement technique du chantier (attribution des tâches en fonction des capacités, vérification des réparations, suivi qualitatif de la production, respects des délais de livraison, motivation des équipes) • Suivi de l'apprentissage des salariés en insertion en termes de

		savoir-faire ou de techniques du métier de garagiste et mécanicien • Evaluation des acquisitions techniques et des comportements des salariés en insertion
Accompagnateur socio-professionnel	L'accompagnateur socio-professionnel doit être capable d'établir et de maintenir des relations interpersonnelles positives, prendre en compte les situations individuelles et analyser facilement les difficultés. Il ou elle est garant du parcours d'insertion et de formation.	• Conduite des objectifs et étapes des parcours d'insertion en concertation avec l'encadrant technique • Evaluation et repérage des difficultés • Définition, avec le salarié, des objectifs et des étapes du parcours d'insertion • Suivi individualisé du parcours
Salariés en insertion	Aucun pré-requis n'est exigé mais des connaissances dans les métiers de la mécanique facilitent fortement la prise de poste. La proximité géographique est aussi préférable.	Réalisation des réparations en accord avec l'encadrant technique.



Recommandation

Définissez précisément les périmètres des postes de chacun des collaborateurs tout en privilégiant des profils polyvalents facilement adaptables.

Zoom sur les ratios d'encadrement et d'accompagnement des salariés en insertion

Il n'existe pas de seuils légaux pour les structures d'insertion par l'activité économique relatifs à l'encadrement technique ou à l'accompagnement socio-professionnel à prévoir en fonction du nombre de salariés en insertion. L'efficacité de tels ratios dépend beaucoup du secteur d'activité dans lequel évolue la structure.

Pour les garages solidaires, il est conseillé de compter 1 encadrant technique pour 4 salariés en insertion. Le poste d'accompagnateur socio-professionnel peut être mutualisé avec d'autres activités et/ou d'autres structures et doit être assuré sur la base de 10 heures par semaine pour 4 salariés en insertion.

Attention, un des critères d'évaluation de la part modulée de l'aide au poste concerne « les actions et des moyens d'insertion mis en œuvre » par la structure. Il est donc important de bien dimensionner les postes.



Recommandations

Dans la plupart des garages (qui ont de petites équipes) les temps de communication interne entre la direction et les salariés ne sont pas formalisés mais sont réguliers. Les réunions d'équipes et les points individuels se font en fonction des besoins et des priorités. Lorsque l'équipe grossit, il peut être nécessaire de prendre quelques dispositions, en particulier :

Prévoyez des réunions d'équipe internes une fois par mois avec un ordre du jour préalablement défini, préparer un compte-rendu à l'issue des réunions pour structurer les échanges et optimiser la prise de décisions et leur appropriation.

Prévoyez en parallèle des points bilatéraux entre le N+1 et son N-1. La fréquence (hebdomadaire, bimensuelle) est à déterminer en fonction du profil et des besoins.

2. Gestion des compétences et formation professionnelle

La gestion des compétences et la formation professionnelle sont deux éléments importants dans la gestion des ressources humaines d'une structure, et les garages solidaires n'y échappent pas.

IDENTIFIER LES BESOINS DES SALARIÉS

Le responsable du garage solidaire peut identifier les besoins de ses salariés et mieux les comprendre à l'occasion de :

- Temps collectifs comme les réunions d'équipe : l'ordre du jour élaboré en amont de la réunion permet au manager de consacrer une partie de la réunion à la remontée d'information de la part des équipes. Cet espace de dialogue est important pour créer un climat de confiance au sein du garage ;
- Temps individuels comme les entretiens annuels et professionnels : ces moments dédiés permettent au salarié de faire part à sa hiérarchie de ses souhaits d'évolution dans l'association et de son projet professionnel. Pour l'association, ces entretiens permettent d'anticiper la gestion de l'emploi et des compétences et de préparer un plan de formation.

Zoom sur les risques psycho-sociaux

Parce qu'ils sont souvent au contact de publics aux situations personnelles parfois difficiles, les salariés des garages solidaires peuvent être exposés à des exigences émotionnelles fortes qui favorisent l'apparition de troubles psycho-sociaux.

Pour les éviter ou du moins limiter leurs conséquences, il est conseillé de prendre les mesures nécessaires en concertation avec tous les acteurs concernés. Certains organismes peuvent apporter leur aide :

- Les organismes de prévention : CARSAT, MSA, ANACT et ARACT ;
- Les services de santé au travail ;
- Des médecins du travail spécialisés en gestion du stress au travail.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PLAN DE FORMATION

Pour élaborer son plan de formation, l'employeur peut s'appuyer sur :

- Les priorités de l'association (projet associatif) et l'évaluation des besoins en formation qui en résultent ;
- Les demandes de formation des salariés recueillies lors des entretiens professionnels ou, s'ils existent, par le biais des représentants du personnel (délégués du personnel).

**Pour aller plus loin**

Rapprochez-vous de votre OPCA pour vous aider à analyser et définir les besoins de formation et pour mettre en place votre plan de formation.

Zoom sur les OPCA

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) sont des organismes créés et administrés paritairement par les partenaires sociaux, pour collecter et gérer les contributions des entreprises au financement de la formation professionnelle continue. Ils sont constitués, soit au niveau d'une branche professionnelle, soit au niveau interprofessionnel.

Pour trouver à quel OPCA son association est rattachée, il faut se référer au code NAF / APE figurant sur son KIS Bis.

Etape n°7

COMMUNIQUER

Au démarrage de l'activité, et ensuite, vous aurez besoin de communiquer, de convaincre et de lever des fonds.

1. Bien présenter son projet

Formaliser sa stratégie de communication est une étape préalable à la présentation de son projet à des tiers. Pour cela, il convient de d'identifier dans un premier temps les différents publics à qui s'adresser, définir les messages adaptés et les supports associés. Ensuite, cette stratégie de communication se déclinera en plan d'actions.



Recommandations

Prévoyez une présentation du besoin social (enjeux liés à la mobilité, freins, etc.).

Adaptez la présentation de votre projet aux différents niveaux d'interlocuteurs (élus, partenaires opérationnels, partenaires financiers, bénéficiaires, citoyens, etc.).

Adaptez votre présentation aux enjeux socio-économiques de votre territoire concernant la mobilité et l'insertion professionnelle.

Quelques conseils pour soigner votre présentation orale

- **Avant votre prise de parole.** Une intervention en public provoque souvent le « trac ». Il s'agit d'un stress qui peut se révéler utile s'il est bien canalisé et qu'il augmente l'attention et l'énergie. Au contraire, mal géré, il peut mettre en difficulté l'orateur en lui faisant perdre ses moyens. Pour le gérer au mieux, il est généralement recommandé de :
 - **Préparer au mieux son discours** : réaliser une présentation simple, claire, concrète et percutante. Produire un support peut aider à accentuer les messages clés, mais ne constitue pas le fond d'un discours ;
 - **Se préparer mentalement et canaliser le stress** : à travers la pratique d'un sport, en allant marcher, en respirant, en se familiarisant avec le lieu avant son intervention, etc ;
 - **Faire plusieurs répétitions** : enregistrées en vidéo ou en audio, les répétitions permettent de vérifier que le temps est respecté et aident à surmonter les difficultés.
- **Pendant.** Un message est généralement transmis par 30% de verbal et 70% de non-verbal, aucun détail ne doit donc être négligé. Faire attention à sa posture, se montrer ouvert et sourire afin de transmettre une sensation de confiance et d'enthousiasme est clé. Les dix premières secondes conditionnent le reste de l'intervention, il convient donc de commencer lentement, si vous avez une tendance à parler vite.

La création d'une entreprise sociale est souvent liée à l'expérience personnelle de l'entrepreneur. Il s'agit, avant tout, de raconter une histoire. Le *storytelling* permet de décrire l'origine d'un projet et favorise l'enthousiasme et la sympathie du public.

Il est indispensable de baser son discours sur des faits et des chiffres pour qualifier et/ou quantifier le besoin, présenter la solution, le marché, la viabilité économique et l'impact social.
- **Après.** On croit souvent que le discours se fait uniquement pendant l'intervention, mais en réalité, il continue lors des échanges avec le public. Il vaut mieux anticiper les éventuelles questions et prévoir une réponse type en cas d'oubli par exemple.

En savoir plus : www.avise.org/entreprendre/creer-sa-structure/bien-presenter-le-projet

Exemples d'arguments à mettre en avant pour convaincre de l'intérêt du projet

- « 4 Français sur 10 estiment ne pas disposer d'un accès facile et rapide aux réseaux de transport local et de transport moyenne / longue distance. » *Source : [Laboratoire de la Mobilité inclusive : mobilité et emploi](#), décembre 2016*
- « En zone rurale, 54% des habitants ne disposent pas d'un arrêt de bus à moins de 10 minutes du domicile et les fréquences de passage sont souvent dissuasives » *Source : [La mobilité, nouvelle question sociale ?](#), Jean-Pierre Orfeuill, décembre 2010*
- « Entretenir son véhicule coûte de plus en plus cher : depuis 2008, les prix ont crû de 3% en moyenne chaque année » *Source : [INSEE](#), 2013*
- « L'entretien et la réparation automobile sont les postes budgétaires les plus importants (30% du total des dépenses) devant les carburants (28%) et l'achat du véhicule (24%) » *Source : [Drivepad](#), 2015*
- « La distance moyenne entre le domicile et le travail n'excédait pas 3 kilomètres au début des années 1960, alors que l'aire moyenne de recrutement des employeurs est aujourd'hui de 14 kilomètres ». *Source : [Commissariat général au développement durable](#), 2010.*
- « Un déplacement régulier vers le travail en voiture à 20 km de chez soi coûte environ 250 euros par mois, c'est-à-dire ampute d'un quart un salaire au SMIC ». *Source : [La mobilité, nouvelle question sociale ?](#), Jean-Pierre Orfeuill, décembre 2010*

2. Développer la visibilité du garage solidaire

Développer sa visibilité peut se révéler stratégique pour le développement des activités du garage solidaire. Que ce soit pour faciliter l'orientation des publics ou favoriser le *sourcing* de véhicules d'occasion, le garage solidaire peut développer plusieurs outils (newsletters, réseaux sociaux, site internet, affiches, etc.) qui viendront alimenter le plan de communication de la structure.

Elaborer un plan de communication

- ☐ Réalisez un état des lieux des pratiques existantes en matière de communication. Pour cela, vous pouvez vous poser les questions suivantes : comment communiquez-vous actuellement ? Quelles sont les forces ou les faiblesses de votre structure ? Quelle est l'identité de votre structure ? Quel public touchez-vous ? Comment évaluez-vous la communication ?
- ☐ Définissez de nouveaux objectifs en termes de publics, en termes d'outils et de budget, et en termes de calendrier (pour cela, réalisez un rétroplanning)
- ☐ Prévoyez l'évaluation de votre communication.

**Pour aller plus loin**

Consultez « Booster la communication de son association », Animafac, 2015.

Etape n°8

ÉVALUER SON IMPACT SOCIAL

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général » (définition du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire, 2011).

1. Qu'est-ce que l'impact social ?



Le terme « évaluation de l'impact social » est entendu comme un processus visant à comprendre, mesurer ou valoriser les effets, négatifs ou positifs, générés par une organisation sur ses parties prenantes. On cherche ainsi à dépasser les actions et activités des structures pour se poser la question suivante « quelles sont leurs conséquences et pour qui ? » en ne se limitant pas à la seule dimension économique.



Pour aller plus loin

Dossier « Impact social », Avise, 2016 : www.avise.org/ressources/dossier-impact-social

« Rapport de synthèse sur la mesure de l'impact social », CSESS, 2011

2. Pourquoi évaluer et pour qui ?

Evaluer son impact permet à une structure d'utilité sociale de :

- Guider sa stratégie et piloter son activité en s'engageant dans une démarche d'amélioration ;
- Instaurer une nouvelle forme de dialogue avec les différentes parties prenantes, notamment sur les bénéficiaires et les financeurs ;
- Communiquer en rendant plus visibles et plus lisibles les actions ;
- Reconnaître et valoriser le travail des salariés et/ou bénévoles.

3. Les étapes d'une démarche d'évaluation

L'évaluation est avant tout un processus qui comporte une dimension collective impliquant les parties prenantes du projet. Ce processus est motivé par des objectifs et des questions évaluatives précises déterminées par les acteurs. Quelle que soit la méthode choisie, on y retrouve des grandes étapes structurantes :

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL



© "Rapport de synthèse sur la mesure de l'impact social", Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS), 2011

Les bonnes questions à se poser

- ☐ Pourquoi évaluer ? Pour qui évaluer ?
- ☐ Que cherchez-vous à évaluer ?
- ☐ De quelles ressources humaines et financière disposez-vous ?
- ☐ Quelles sont les contraintes de temps ?
- ☐ Quelles sont les parties prenantes concernées ? Qu'attendent-elles de cette démarche ? Comment les impliquez-vous ?

FICHES PRATIQUES

Alors que les garages solidaires sont relativement libres dans la création et le développement de leurs modèles, ils ne peuvent déroger aux obligations légales et réglementaires qui régulent ce secteur.

Les fiches pratiques qui suivent apportent les éléments clés dont il faut tenir compte dans la gestion de son garage solidaire.

Fiche n°1

LES CONDITIONS MATÉRIELLES POUR LANCER LE PROJET

1. Budget de démarrage

Le budget de départ dépend des conditions dans lesquelles le garage solidaire s'installe. Ce budget peut évoluer significativement entre 60 000 et 180 000 €, répartis entre des dépenses d'investissement et la constitution d'un fonds de roulement nécessaire pour couvrir les besoins en trésorerie. Bien sûr, le budget dépendra de plusieurs facteurs :

- Installation d'un local ayant déjà connu la tenue d'une activité similaire (soit en le louant soit en acquérant un bail commercial) ;
- Installation d'un local vierge (soit en le louant soit en acquérant un bail commercial) ;
- Création d'une nouvelle activité au sein d'un établissement existant.



Lancement du garage solidaire APREVA à Aiguillon

Le coût total de l'aménagement du garage solidaire APREVA situé à Aiguillon (garage, matériel de réparation et aménagement des bureaux) s'est élevé à 127 237 € en 2011. Il a été soutenu à hauteur de 44 % dans le cadre du programme LEADER.

Pour en savoir plus : <http://www.vallee-lot-47.eu/les-projets-finances-dans-leader>

2. Le matériel conseillé

Liste du matériel conseillé pour se lancer

- ☐ Pont élévateur 4 colonnes en version entretien ;
- ☐ Pont élévateur 4 colonnes en version géométrie avec pont auxiliaire ;
- ☐ Pont élévateur 2 colonnes (2400 x 2) en version électromécanique ;
- ☐ Récupérateur d'huile de vidange ;
- ☐ Compresseur pneumatique amortisseur avec coupelle universelle ;
- ☐ Servante outillage complète ;
- ☐ Cric enrouleur 2 tonnes (268 x 2) ;
- ☐ Chargeur de batterie ;
- ☐ Grue d'atelier ;
- ☐ Compresseur d'air ;
- ☐ Nettoyeur haute pression froide ;
- ☐ Aspirateur ;
- ☐ Diagnostic interface, ordinateur, prises, abonnement aux mises à jour ;
- ☐ Fontaine nettoyage bio ;
- ☐ Démonseur de pneus ;
- ☐ Équilibreuse de roues ;
- ☐ Cabine de peinture ;
- ☐ Pistolet de peinture x 2 ;

- ☐ Appareil de climatisation ;
- ☐ Réglo scope de phares ;
- ☐ Etabli métal x 2 ;
- ☐ Vérin de fosse ;
- ☐ Appareil réglage train avant ;
- ☐ Bac de récupération (support fûts) ;
- ☐ Purgeur de freins ;
- ☐ Booster de démarrage ;
- ☐ Petit matériel divers (arrache, dévisseuse) ;
- ☐ 1 camion plateau (remorquage, dépannage, livraison de véhicules) et remorque plateau ;
- ☐ Pont à prise sous caisse ;
- ☐ Presse d'atelier pour la remise d'état Organes (roulement, etc.).

Zoom sur l'amortissement des immobilisations

L'outillage du garage s'amortit sur une période de 5 à 10 ans ou sur la durée réelle d'utilisation (pour les entreprises ayant un bilan supérieur à 4M€, un chiffre d'affaires HT supérieur à 8M€ et plus de 50 salariés).



Recommandation

Renseignez-vous auprès des garages déjà implantés à proximité, ils auront peut-être du matériel à vous donner ou à vous vendre à un prix raisonnable.

3. Le local

La taille du local

La taille du local peut varier en fonction du volume de l'activité et doit être bien positionné géographiquement. Il est conseillé d'avoir un local d'au minimum 200 m² ainsi qu'un parking d'une quinzaine de places pour pouvoir y garer les véhicules réparés ou en attente de réparation. Deux options s'offrent à vous :

- ☐ Location du local et signature d'un contrat de bail ;
- ☐ Acquisition d'un fonds de commerce et du droit au bail (celui-ci faisant souvent partie intégrante du fonds de commerce).



Recommandations

Ne sous-estimez pas le temps nécessaire pour trouver un local adapté à vos besoins.

Appuyez-vous sur l'expertise des acteurs de votre territoire, pour trouver votre local.

De nombreuses chambres de commerce et d'industrie et chambres de métiers et de l'artisanat éditent des listes de locaux et terrains disponibles et la plupart des services économiques des mairies tiennent à jour un fichier des locaux vacants.

Pour en savoir plus : www.afecreation.fr/pid565/les-locaux.html

Fiche n°2

LES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'[Agence France Entrepreneur](#) recense sur son site internet les conditions et les démarches à remplir pour créer et gérer une entreprise exerçant une activité réglementée, ce qui est le cas des garages solidaires.

1. Entretien et réparation de véhicules

Pour les activités d'entretien et de réparation des véhicules, le garage est soumis à plusieurs obligations.

OBLIGATION DE RÉSULTAT

Le garagiste est tenu de remettre en état de marche le véhicule qui lui a été confié et il doit restituer un véhicule sur lequel toutes les interventions liées à la sécurité ont été faites ([cf. Article 1147 du code civil](#)).

OBLIGATION D'AFFICHAGE

A l'entrée de l'établissement, dans le lieu de réception de la clientèle et dans un endroit visible et lisible de l'extérieur, **les taux horaires TTC et des prix TTC des prestations forfaitaires proposées doivent être affichés** et le mode de calcul des taux horaires ainsi que les opérations comprises dans le forfait doivent être tenus à disposition de la clientèle ([cf. Arrêté du 27 mars 1987](#)).

DÉPANNAGE ET REMORQUAGE DE VÉHICULES

Sur autoroutes et routes express, il est nécessaire d'obtenir préalablement un agrément des pouvoirs publics et pratiquer les prix fixés par arrêté ministériel ([cf. Arrêté du 12 juillet 2016](#)). Dans tous les cas, il est obligatoire d'afficher dans la cabine du véhicule d'intervention les tarifs TTC et leurs conditions d'application ([cf. Circulaire du 25 avril 2013](#)).

NOTE AU CLIENT

Le garagiste a l'obligation de remettre une note au client pour toute somme supérieure à 25 €. Cette note est établie en double exemplaire (l'original est remis au consommateur) et doit comporter les mentions suivantes : la date de rédaction de la note, la date et le lieu de réalisation de la prestation, le nom et adresse de l'établissement et ceux du client, le numéro d'immatriculation du véhicule, le kilométrage au compteur, le décompte détaillé de chaque prestation, c'est-à-dire le prix des pièces ou la quantité de produits utilisés, la provenance des pièces neuves, la somme totale à payer HT et TTC ([cf. Arrêté du 3 octobre 1983](#) et [Arrêté du 15 juillet 2010](#)).

GESTION DES DÉCHETS

Toute entreprise est tenue d'assurer ou de faire assurer la gestion, la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets de son activité, de maîtriser les coûts de traitement et de réduire ses déchets. Elle doit également tenir à jour un registre de suivi des déchets. Pour trouver les filières adaptées aux déchets de l'entreprise, il est possible de s'adresser :

- Aux services de la collectivité locale en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés et de la déchetterie ;
- A ses fournisseurs ;
- Aux syndicats et fédérations professionnels en lien avec l'activité de l'entreprise ;
- Au service/conseiller « environnement » de la chambre de commerce et d'industrie ou de la chambre de métiers et de l'artisanat ;
- A la délégation régionale de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- A la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) en Ile-de-France ou la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Outre-mer.

NORMES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Pour les locaux ouverts au public, les obligations relatives aux ERP - établissements recevant du public - doivent être respectées :

- En termes de sécurité incendie, des mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes doivent être mises en place ;
- En termes d'accessibilité, l'accès aux locaux pour les personnes handicapées notamment doit être assuré.

PIÈCES D'OCCASION

A compter du 1er janvier 2017, il est obligatoire de proposer des pièces d'occasion pour la réparation du véhicule : un professionnel qui commercialise des prestations d'entretien ou de réparation de voitures particulières et de camionnettes devra permettre à son client d'opter pour l'utilisation de pièces de rechange issues de l'économie circulaire à la place de pièces neuves. Cette obligation ne concerne que certaines pièces, dont notamment les pièces de carrosserie amovibles, les pièces de garnissage intérieur et de la sellerie, les vitrages non collés, les optiques et certaines les pièces mécaniques ou électroniques (cf. [Article L224-67 du code de la consommation](#) et [Décret n°2016-703 du 30 mai 2016](#)).

2. Location de véhicules industriels et de transport

Pour les activités de location de véhicules, le garage est soumis à plusieurs obligations.

OBLIGATION DE CONSERVER DES DOCUMENTS

Le professionnel a l'obligation de conserver à bord de chaque véhicule certains documents, notamment :

- Une copie conforme de la licence de transport intérieur ou de la licence communautaire (la licence doit être conservée au sein de l'entreprise) ;
- Le document justificatif de la location du véhicule avec conducteur : la feuille de location ou la copie du contrat de location.

FICHE DE LOCATION

L'entreprise de location doit établir, avant la mise à disposition du véhicule une feuille de location dont au moins un exemplaire doit être à bord du véhicule. La feuille de location est de forme libre et peut être établie sous forme électronique. La feuille de location ou la copie du contrat de location doivent comporter au minimum les renseignements suivants : la date d'établissement de ce document, les dates prévues de début et de fin de mise à disposition du véhicule au locataire, le nom, adresse et numéro SIREN ou numéro d'identification intracommunautaire du loueur, le nom et adresse du locataire, le numéro d'immatriculation du véhicule loué, le régime de la location du véhicule (avec ou sans conducteur).

NORMES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Pour les locaux ouverts au public, les obligations relatives aux ERP - établissements recevant du public - doivent être respectées :

- En termes de sécurité incendie, des mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes doivent être mises en place ;
- En termes d'accessibilité, l'accès aux locaux pour les personnes handicapées notamment doit être assuré.

3. Vente de véhicules d'occasion

INFORMATIONS SUR LES LIEUX DE VENTE

Les véhicules en vente ou exposés en vue de la vente doivent être munis d'un étiquetage apposé sur le véhicule ou à proximité et portant, en caractères apparents et de mêmes dimensions, les mentions obligatoires suivantes :

- La « dénomination de vente » (la marque, le type, le modèle, la version, le cas échéant, la variante du modèle, le mois et l'année de la 1ère mise en circulation) ;
- Le kilométrage total parcouru s'il s'agit d'un véhicule acquis neuf par le vendeur ou s'il peut être justifié ; sinon le kilométrage au compteur suivi de la mention "non garanti" ;

- Le prix de vente toutes taxes comprises qui sera effectivement payé par le consommateur, hors coût du certificat et des frais d'immatriculation.

Ces mentions doivent être identiques à celles figurant sur les documents commerciaux (bon de commande, bon de livraison, facture) remis lors de la vente.

REMISE DE DOCUMENTS

Le vendeur a pour obligation de remettre à l'acheteur **un document écrit (bon de commande, bon de livraison ou facture)** comportant les mentions suivantes :

- La dénomination de vente ;
- Le mois et l'année de la 1ère mise en circulation ;
- Le kilométrage total parcouru ou non garanti ;
- Le prix qui ne doit pas prêter à confusion pour le consommateur : il convient de préciser notamment le coût détaillé des prestations payantes supplémentaires ; le prix doit être indiqué toutes taxes comprises ;
- La date limite de livraison : elle constitue en effet une des clauses du contrat et son non-respect autorise l'acheteur à annuler la vente ;
- Le mode de financement : sur les bons de commande, préciser "au comptant" (sans crédit) ou "à crédit" (par un organisme de crédit proposé par le vendeur ou choisi par le client). Dans le cas de recours à un crédit, la vente est subordonnée au prêt et le consommateur dispose d'un délai de rétractation de 7 jours après signature de l'offre préalable de crédit.

Le procès-verbal de contrôle technique : avant la conclusion du contrat de vente, pour tout véhicule de plus de 4 ans, **un procès-verbal de contrôle technique doit être remis à l'acheteur**. Il doit avoir été établi depuis moins de 6 mois.

Il est conseillé de préciser sur le bon de commande la date de remise de ce document. Le procès-verbal informe avant la vente sur l'état des organes de sécurité de la voiture. Il ne porte que sur certains points de contrôle (châssis, suspension, essieux, direction, freinage, éclairage, roues, carrosseries, équipements).

Au vu du bilan technique, l'acheteur peut refuser l'achat du véhicule. La remise du procès-verbal de contrôle technique après la vente (au moment de la livraison par exemple) constitue une infraction pénale.

Le vendeur doit fournir à l'acheteur **les documents nécessaires à l'immatriculation et l'utilisation du véhicule** :

- Un certificat de déclaration de cession ([document cerfa n° 13754*02 du ministère de l'Intérieur](#)) ;
- Le certificat d'immatriculation (ex. carte grise) barré et portant la mention "cédé ou vendu le ..." suivie de la signature du vendeur ;
- Un certificat de non-opposition au transfert du certificat d'immatriculation, qui assure le paiement par l'ancien propriétaire de ses contraventions ;
- Un certificat de gage ou de non-gage datant de moins d'un mois ;
- Un certificat de contrôle technique datant de moins de 6 mois ;
- Un certificat de garantie commerciale le cas échéant.

NORMES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Pour les locaux ouverts au public, les obligations relatives aux ERP - établissements recevant du public - doivent être respectées :

- En termes de sécurité incendie, des mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes doivent être mises en place ;
- En termes d'accessibilité, l'accès aux locaux pour les personnes handicapées notamment doit être assuré.

Certificat W garage

Le certificat W garage permet de faire circuler un véhicule à titre provisoire, avant son immatriculation définitive. Il est uniquement délivré aux réparateurs, vendeurs, transporteurs, carrossiers, importateurs et constructeurs pour l'utilisation de certains types de véhicules. Il est valable pour l'année civile et doit être renouvelé chaque année.

La demande s'effectue auprès de la préfecture.

Habilitation et agrément SIV

Lors de l'achat d'un véhicule, auprès d'un professionnel ou entre particuliers, le nouveau propriétaire peut obtenir un nouveau certificat d'immatriculation soit directement à la préfecture, soit auprès d'un professionnel de l'automobile.

Le professionnel (garagiste, concessionnaire, vendeur indépendant, loueur de voiture, etc.) doit être habilité par une convention signée avec le préfet. Si, en complément, il a conclu une convention d'agrément, il peut percevoir les taxes liées au certificat d'immatriculation au nom du Trésor public, permettant à l'automobiliste de les payer directement lors de l'achat du véhicule.

Le professionnel habilité qui en a reçu le mandat par le propriétaire (ou futur propriétaire) du véhicule peut alors procéder aux actions suivantes :

- ☐ Enregistrer la demande d'immatriculation au vu des pièces justificatives produites par l'utilisateur dans le SIV ;
- ☐ Délivrer le numéro d'immatriculation ;
- ☐ Editer le certificat provisoire d'immatriculation (CPI) permettant à l'utilisateur de circuler en France dans l'attente du certificat définitif ;
- ☐ Et transmettre directement la demande d'immatriculation à l'Imprimerie nationale, qui émet le certificat d'immatriculation définitif, envoyé par courrier.

Le professionnel agréé peut, en plus des taxes à régler (taxe régionale, taxe CO₂...) et redevance d'acheminement, demander le versement d'une somme (non plafonnée par le ministère de l'intérieur) en contrepartie des frais engagés pour effectuer la démarche d'immatriculation.

Dès le paiement des taxes, le propriétaire du véhicule reçoit un certificat provisoire d'immatriculation (CPI), valable 1 mois et comportant le numéro définitif, lui permettant de circuler immédiatement. Le certificat d'immatriculation définitif lui est ensuite adressé à domicile par un courrier sécurisé.

Le CPI permet la pose des plaques d'immatriculation avant de recevoir le certificat d'immatriculation définitif.

En savoir plus : <https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr/apd-map-ppl/apd/accueil>

Fiche n°3

LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER

Cette fiche recense les indications relatives à l'implémentation de l'atelier en fonction du type d'actes réalisés par le garage.

1. Implémentation pour des travaux au sol

Domaine d'application

- Opérations ne nécessitant pas le levage du véhicule
- Interventions dans le véhicule avec ou sans porte ouverte
- Contrôle et réglage d'organes mécaniques sous capot
- Contrôle et réglage des projecteurs
- Remplissage de fluides

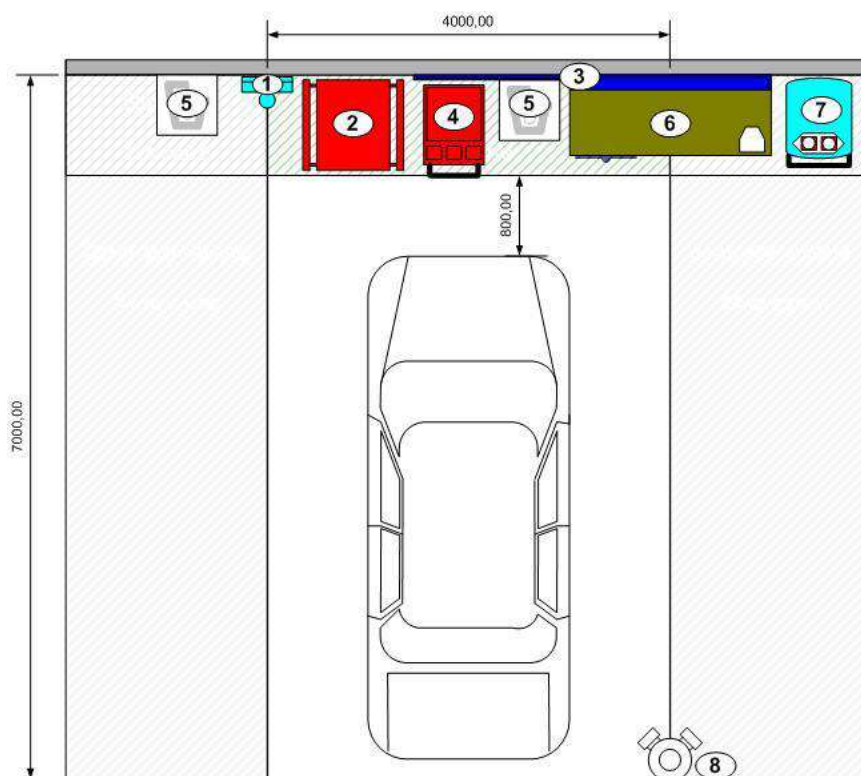
Localisation

A proximité d'un poste avec pont élévateur.

Schéma type

Dimensions recommandées

- Largeur : 4000 mm maxi
- Profondeur : 7000 mm maxi



- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Borne de distribution d'air et d'énergie | 5. Tri sélectif des déchets |
| 2. Chariot de stockage pour pièces démontées | 6. Etabli avec étau et rangements |
| 3. Servante d'atelier | 7. Station de climatisation |
| 4. Panneau mural pour rangement des outillages spécifiques | 8. Extracteur des gaz d'échappement |

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PRÉCONISÉS

Par poste :

- 1 module d'aménagement au poste de travail, étagère, armoire ou panneau mural ;
- 1 chariot de stockage pour pièces démontées ;
- 1 extracteur de gaz d'échappement.

Commun à plusieurs postes :

- 1 borne de distribution air et énergie ;
- 1 établi avec : étau, coffre de rangement à tiroirs, armoire d'établi ;
- 1 servante mobile d'atelier ;
- 1 sélection d'outils de mécanicien (voir annexe).

Environnement et développement durable :

- 1 poubelle déchets non dangereux pour le tout-venant ;
- 1 poubelle déchets dangereux pour les solides imprégnés ;
- 1 station de climatisation pour fluides frigorigènes R-134a et/ou R-1234yf ;
- 1 appareil de contrôle et de réglage des projecteurs.



Recommandations

Rangez et identifiez les outillages spécifiques sur un panneau mural.

S'assurez de la planéité du poste de travail pour le contrôle et le réglage des projecteurs.

2. Implémentation pour des travaux en hauteur

Domaine d'application

- Opérations nécessitant un accès au véhicule au sol et en hauteur.
- Contrôle et réglage d'organes mécaniques nécessitant la mise hors sol du véhicule.
- Remplacement de fluides.

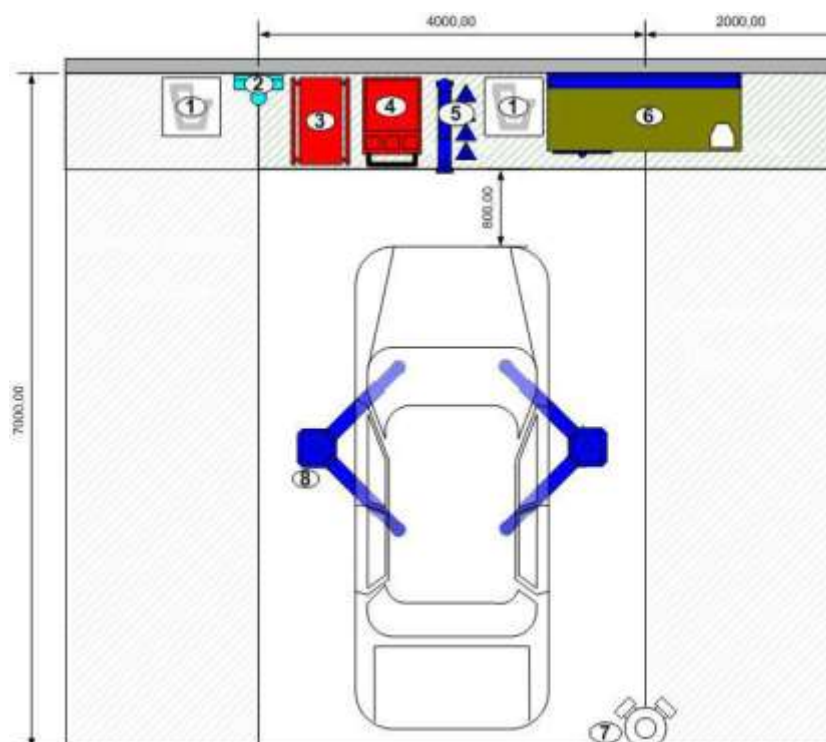
Localisation

- A proximité d'un poste de travaux au sol.

Schéma type

Dimensions recommandées

- Largeur : 4000 mm maxi
- Profondeur : 7000 mm maxi



- | | |
|---|---|
| 1. Tri sélectif des déchets | 5. Cric rouleur et chandelles |
| 2. Borne de distribution d'air et d'énergie | 6. Etabli avec étau et rangements |
| 3. Chariot de stockage de pièces démontées | 7. Extracteur de gaz d'échappement |
| 4. Servante d'atelier | 8. Pont élévateur 2 colonnes ou à vérins à bras |

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PRÉCONISÉS

Par poste :

- 1 pont élévateur à prises sous coque, à vérin ou 2 colonnes sans seuil ;
- 1 chariot de stockage pour pièces démontées ;
- 1 extracteur de gaz d'échappement.

Commun à plusieurs postes :

- 1 borne de distribution d'énergie ;
- 1 établi avec étau, coffre de rangement à tiroirs, armoire d'établi ;
- 1 cric rouleur à prise basse ;
- 1 lot de chandelles ;
- Outillages standards :
 - 1 servante mobile d'atelier ;
 - 1 sélection d'outils de mécanicien (voir en annexe).

Environnement et développement durable :

- 1 poubelle déchets dangereux pour les solides imprégnés ;
- 1 poubelle déchets non dangereux (banaux) pour le tout-venant.

Suivant prestations :

- 1 sélection d'outils de roue ;
- 1 pistolet de gonflage pneumatique ;
- 1 sélection d'outils de vidange ;
- 1 bac de récupération par gravité des huiles usagées ;

- 1 sélection d'outils de freins ;
- 1 purgeur de freins ;
- 1 sélection d'outils de suspension ;
- 1 station de charge et recyclage de climatisation R134a et/ou R1234yf ;
- 1 appareil de remplissage circuit de refroidissement ;
- 1 appareil de contrôle et réglage projecteur.



Recommandation

Privilégiez l'encastrement dans le sol des flexibles de commandes du pont pour éviter les risques piétons et optimiser le roulage des servantes et chariots.

3. Implémentation pour des travaux de suspension

Domaine d'application

- Remplacement d'organes de suspension mécanique (amortisseurs avant ou arrière, biellettes de barre anti-dévers...)
- Selon prestation : remplacement d'organes de suspension hydraulique ou pneumatique (sphères, vérins, ressorts pneumatiques...)
- Contrôle de pression des sphères de suspension hydraulique.

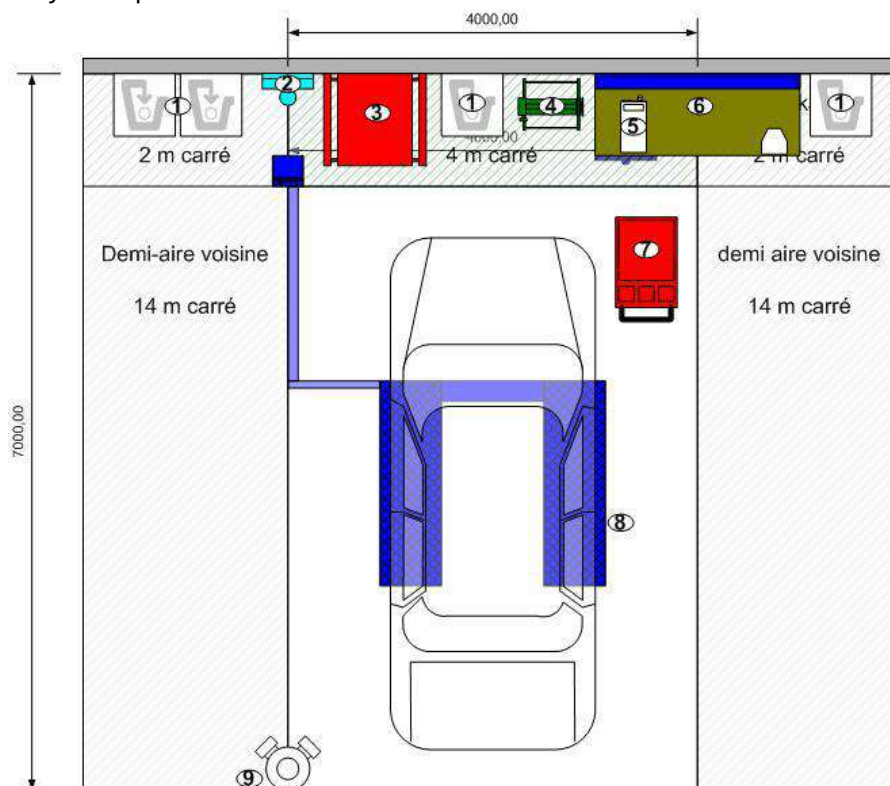
Localisation

- En front office
- Dans l'atelier

Schéma type

Dimensions recommandées

- Largeur : 4000 mm maxi
- Profondeur : 7000 mm maxi



- 1 - Tri sélectif des déchets
- 2 - Borne de distribution d'air et d'énergie
- 3 - Chariot de stockage pièces démontées
- 4 - Poste compresseur de ressort sur socle
- 5 - Pompe de contrôle pression de tarage des sphères hydrauliques

- 6 - Etabli avec armoire, coffre à tiroirs et étau
- 7 - Servante d'atelier
- 8 - Pont élévateur à prises sous coque
- 9 - Extracteur des gaz d'échappement

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PRÉCONISÉS

Par poste :

- 1 pont élévateur à prise sous coque qui peut être, au choix :
 - 1 pont élévateur à ciseaux ;
 - 1 pont élévateur à vérins ;
 - 1 pont élévateur 2 colonnes.
- 1 chariot de stockage pièces démontées ;
- 1 poste compresseur de ressort sur socle ;
- 1 pompe de contrôle pression de tarage des sphères hydrauliques ;
- 1 extracteur des gaz d'échappement ;
- Outillages spécifiques (selon prestation) :
 - Compresseur de ressort de suspension et les coupelles préconisées ;
 - Extracteurs de rotules et levier de désaccouplement ;
 - Clés d'ouverture de pivots ;
 - Outils de désassemblage amortisseur ;
 - Outils pour circuit pneumatique (désaccouplement tuyaux, remplissage réservoir) ;
 - Outils pour circuits hydraulique (clé de dépose sphère, protecteur puits pour réservoir LHM...) ;
 - Kits bouchons propreté.
- Outillages standards :
 - 1 manomètre de gonflage des pneumatiques ;
 - 1 composition d'outils de suspension ;
 - 1 composition d'outils de roue (clé en croix, clé à chocs, douilles longues...).

Communs à plusieurs postes :

- 1 établi avec étau, coffre de rangement à tiroirs, armoire d'établi ;
- 1 borne de distribution air et énergie ;
- Outillages standards :
 - 1 servante mobile d'atelier ;
 - 1 sélection d'outils de mécanicien (voir en annexe).

Environnement et développement durable :

- 1 poubelle déchets non dangereux pour le « tout-venant » ;
- 1 poubelle déchets dangereux pour solides imprégnés ;
- 1 bac de récupération de pièces usagées ;
- 1 bac de récupération de liquides usagés (huiles de suspension, de nettoyage...).



Recommandations

Les outillages doivent être rangés et identifiés dans une armoire ou sur un panneau mural.

Privilégiez les ponts élévateurs à prises sous caisses sans colonnes pour le gain de place.

Privilégiez l'encastrement dans le sol des flexibles de commandes du pont pour éviter les risques piétons et optimiser le roulage des servantes et chariots.

4. Implémentation pour le diagnostic

Domaine d'application

Diagnostic sans dépose lourde d'organes électriques, électroniques ou mécaniques :

- Climatisation (télécodage et téléchargement de calculateur)
- Analyse des gaz et fumée d'échappement
- Régénération de filtre à particules (FAP)
- Intervention sur des équipements (radio, navigation, airbag, calculateurs...)

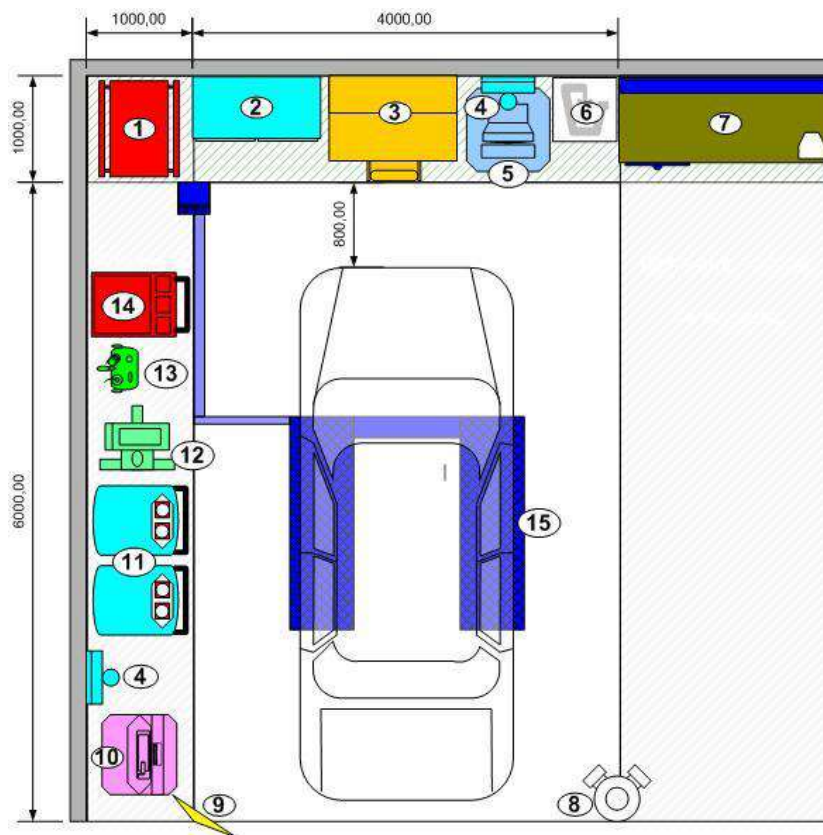
Localisation

A proximité de la zone de réception atelier.

Schéma type

Dimensions recommandées

- Largeur : 5000 mm maxi, dont 1000 mm pour rangement latéral
- Profondeur : 7000 mm maxi



- | | |
|--|--|
| 1. Chariot de stockage des pièces démontées | 9. Miroir à surface convexe |
| 2. Armoire haute de rangement | 10. Analyseur de gaz d'échappement |
| 3. Table de travail | 11. Station de climatisation gaz R134a / 1234yf |
| 4. Borne de distribution d'air et d'énergie | 12. Appareil de contrôle et de réglage des projecteurs |
| 5. Servante de diagnostic | 13. Purgeur de freins |
| 6. Tri sélectif des déchets | 14. Servante d'atelier |
| 7. Etabli avec étau et rangements | 15. Pont élévateur à prises sous coque |
| 8. Extracteur de gaz d'échappement pour régénération filtre à particules | |

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PRÉCONISÉS

Par poste :

- 1 pont élévateur à prises sous coque ;
- 1 chariot de stockage des pièces démontées ;
- 1 borne de distribution d'énergie ;
- 4 prises électriques 230 Volts 16 Ampères ;
- 1 connecteur pour air comprimé ;
- 2 connecteurs pour réseau internet ;
- 1 station de diagnostic avec ses accessoires ;
- 1 table de travail avec un niveau supérieur ;
- 1 armoire haute pour le rangement ;
- 1 chargeur de batterie avec fonction d'alimentation stabilisée ;
- 1 testeur de batterie ;
- 1 multimètre avec pince ampère-métrique ;
- Outils de « déclipsage » et de réparation des connectiques électriques ;
- 1 boîte à bornes ;
- Faisceaux de diagnostic à usages fréquents ;
- 1 analyseur de gaz d'échappement pour véhicules essence et diesel (fonction opacimètre) ;
- 1 extracteur de gaz d'échappement pour régénération des Filtres à Particules (FAP) ;
- 1 miroir à surface convexe.

Commun à plusieurs postes :

- 1 borne de distribution d'énergie ;
- 4 prises électriques 230 Volts 16 Ampères ;
- 1 connecteur pour air comprimé ;
- 2 connecteurs pour réseau internet ;
- 1 établi avec étau, coffre de rangement à tiroirs et armoire d'établi ;
- 1 sélection d'outils de roue ;
- 1 pistolet de gonflage pneumatique ;
- Outillages standards : 1 servante mobile d'atelier et une sélection d'outils de mécanicien.

Environnement et développement durable :

- 1 poubelle déchets dangereux pour les solides imprégnés ;
- 1 poubelle déchets non dangereux (banaux) pour le tout-venant ;
- Suivant prestations :
 - 1 station de charge et recyclage de gaz de climatisation R134a et/ou R1234yf ;
 - 1 appareil de contrôle et réglage projecteur ;
 - 1 purgeur de freins.



Recommandations

Installez des bornes Wifi pour l'accès à internet dans l'atelier.

Prévoyez au minimum 1 pont élévateur pour 3 postes de diagnostic.

Privilégiez l'encastrement dans le sol des flexibles de commandes du pont pour éviter les risques piétons et optimiser le roulage des servantes et chariots.

Assurez-vous de la planéité du poste de travail pour le contrôle et le réglage des projecteurs.

5. Implémentation pour des travaux de pneumatiques

Domaine d'application

- Démontage, remontage et équilibrage de roue
- Réparation de pneumatique
- Stockage à court terme des pneumatiques usagés (activité journalière)

Localisation

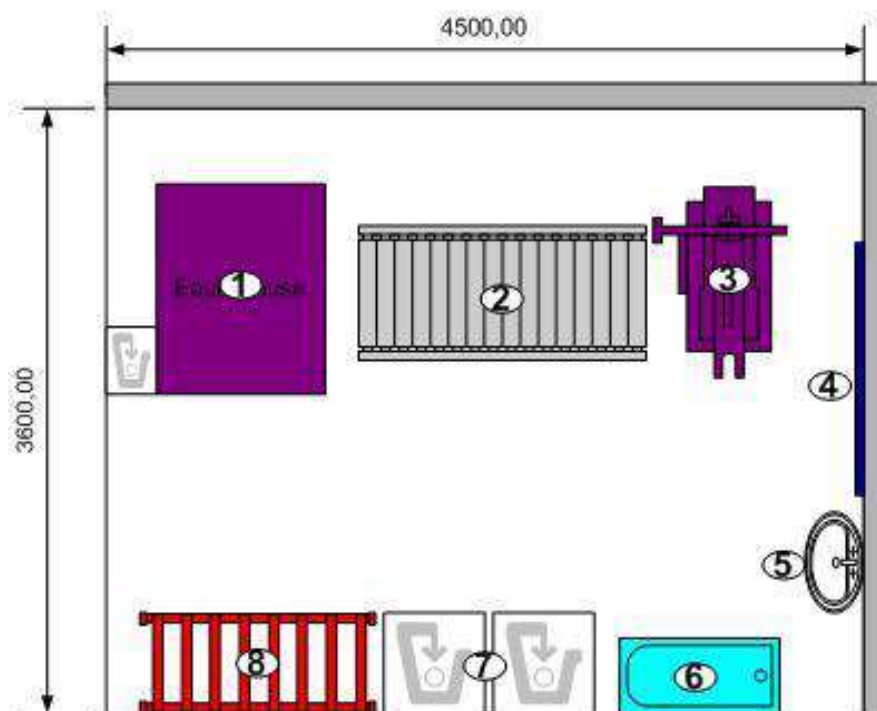
- En zone « front office »
- Proche du comptoir de distribution du magasin Pièces de Rechanges.

Schéma type

Dimensions recommandées :

- Largeur : 4500 mm maxi
- Profondeur : 3600 mm maxi

Tenir compte des flux d'approvisionnement et d'évacuation des pneumatiques neufs et usagés, ainsi que du process et des mouvements des matériels (bras articulés, couvercles...) : positionner le démonte-monte pneumatique à droite de l'équilibreuse.



- | | |
|---|--|
| 1 - Equilibreuse | 5 - Lavabo |
| 2 - Chariot de transfert pneumatique | 6 - Bac de test d'étanchéité |
| 3 - Démonte-monte pneumatique | 7 - Tri sélectif des déchets |
| 4 - Panneau mural pour rangement des outillages spécifiques | 8 - Rangement de pneumatiques neufs / usés |

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PRÉCONISÉS

Par poste :

- 1 démonte–monte pneumatique avec les fonctions suivantes :
 - 1 aide au montage pneumatique type 3ème main ;
 - 1 lève-roue (option selon volumétrie traitée).
- 1 équilibreuse de roue avec les fonctions suivantes :

- Bagues de centrage pour roue à centre fermé et ouvert (proscrire les cônes) ;
- Plateaux de montage pour roue à centre fermé.
- 1 lève-roue (option selon volumétrie traitée) ;
- 1 bac testeur d'étanchéité pneumatique (à localiser près d'une alimentation / évacuation d'eau) ;
- Outillages standards nécessaires :
 - 1 manomètre de gonflage des pneumatiques ;
 - 1 composition d'outils de roue (clés en croix, clé à chocs, douilles longues...) ;
 - 1 composition de réparation pneumatique (meuleuse, grattoir, extracteur...) ;
- 1 module d'aménagement au poste de travail et/ou armoire et/ou panneau mural pour le rangement des outillages.

Environnement et développement durable :

- 1 chariot de stockage de pneumatiques usagés ;
- 1 poubelle déchets non dangereux pour le tout-venant ;
- 1 poubelle déchets dangereux pour solides imprégnés ;
- 1 bac de récupération des pièces usagées (masses d'équilibrage).



Recommandations

Les outillages et consommables doivent être rangés et identifiés dans une armoire ou sur un panneau mural.

Les accessoires de l'équilibreuse doivent être rangés et identifiés sur un aménagement de l'équilibreuse ou sur un panneau mural dédié.

Installez une aide à la manipulation sur le poste pneumatique, **en cas de traitement de forte volumétrie** :

- 1 lève-roue sur le démonte-monte pneumatique ;
- 1 chariot inter-poste de transfert de roue : il remplace le lève-roue de l'équilibreuse et impose l'utilisation d'un démonte-monte pneumatique avec lève-roue positionné devant ou sur le côté droit ;
- Prévoir une zone de stockage dédiée en zone de déchets pour les pneumatiques usagés.

6. Implémentation du local technique

Domaine d'application

- Stockage de fluides nécessaires à l'activité d'entretien (huiles neuves et usagées, liquide lave-glace, AdBlue®...)
- Fourniture d'air comprimé (compresseur et traitement de l'air).

Localisation

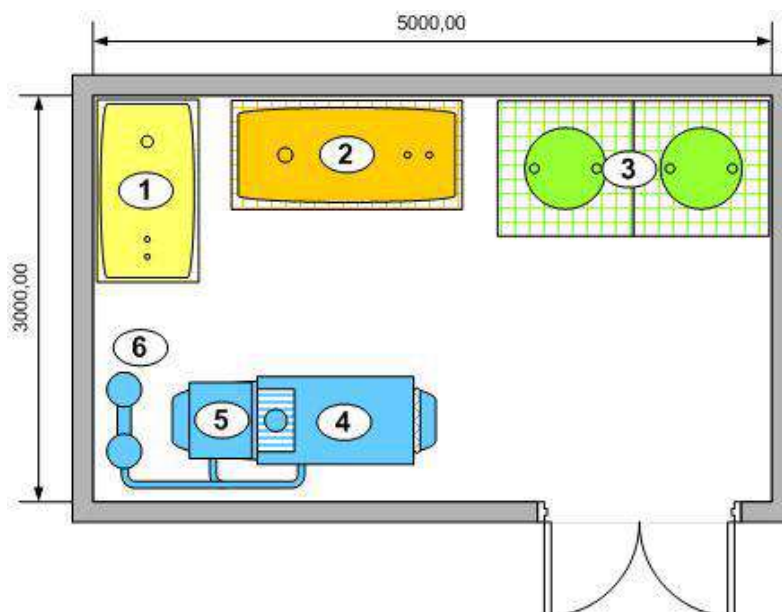
- Proche d'un accès/ouverture pour la livraison et la récupération de fluides (huiles neuves, usagées...).

Schéma type

Dimensions recommandées :

- Largeur : 5000 mm mini
- Profondeur : 3000 mm mini

Tenir compte de l'accès aux matériels pour leur maintenance et de la manutention des fûts, à l'aide d'un moyen de levage de type grue d'atelier.



- | | |
|--|--|
| 1. Cuve d'huiles neuves | 7. Module compresseur d'air avec réservoir |
| 2. Cuve de récupération d'huiles usagées | 8. Sécheur par réfrigérateur |
| 3. Fûts sur bacs de rétentions pour variante d'huile neuve, liquide lave-glace, liquide de refroidissement, etc. | 9. Traitement des condensats |

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PRÉCONISÉS

Cette préconisation complète les réglementations et normes locales en vigueur. Le dimensionnement du compresseur d'air comprimé et de ses accessoires doit être adapté à l'activité du site.

Par poste :

Production d'air comprimé :

- 1 compresseur d'air ;
- 1 réservoir d'air comprimé ;
- 1 système de filtration ;
- 1 système de traitement des condensats ;
- 1 sécheur par réfrigération ;
- En option : gestion électronique de production d'air comprimé.

Stockage des fluides nécessaires à l'entretien périodique :

- 1 cuve sur bac de rétention par type d'huile neuve ;
- 1 cuve de récupération des huiles usagées sur bac de rétention ;
- 1 bac de rétention pour variante d'huile neuve, liquide lave-glace et/ou liquide de refroidissement.



Recommandations

Installez le compresseur d'air dans un local fermé, pour éviter les nuisances sonores ; Le local doit être conforme aux recommandations de sécurité : résistance au feu, qualité de l'air...

Privilégiez un local de plain-pied pour faciliter la maintenance des équipements et la manutention des fûts. Si le local doit malgré tout être aménagé en étage, installer l'équipement technique du compresseur à l'étage et stocker les produits au rez-de-chaussée.

7. Implémentation pour le stockage des outillages spécifiques et matériels de garage

Domaine d'application

- Stockage des Outillages Spécifiques
- Stockage d'outillages Standards sensibles (multimètre, pied à coulisse...)
- Stockage des matériels de garage mobile (exemple : station de climatisation, remplissage de circuit de refroidissement...).

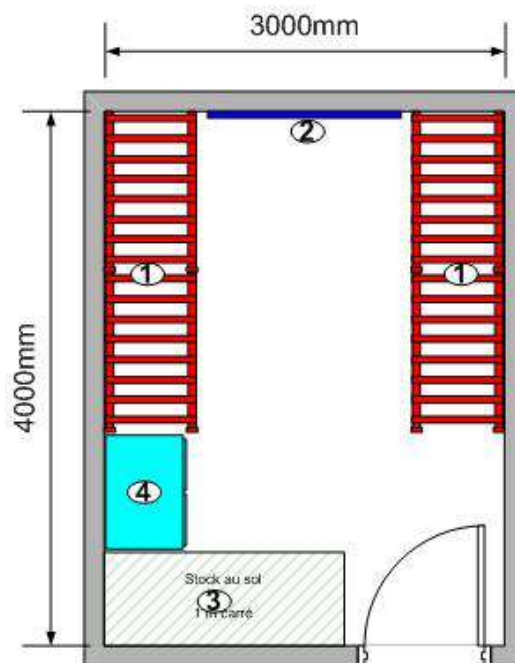
Localisation

En interzone des différents postes de travail.

Schéma type

Dimensions recommandées :

- Largeur : 3000 mm maxi
- Profondeur : 4000 mm maxi



- | | |
|---|---|
| 1 - Étagères de stockage coffrets outillages spécifiques | 3 - Aire de stockage au sol |
| 2 - Panneau mural pour rangement des outillages spécifiques | 4 - Armoire de stockage pour outillages sensibles |

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PRÉCONISÉS

- 4 étagères pour le stockage des Outillages Spécifiques (de 1200 x 700 mm) ;
- Pans de murs prédisposés pour l'accroche de panneaux muraux ;
- 1 armoire pour le stockage d'outillages sensibles (multimètres, pied à coulisse...) ;
- Espace libre au sol pour le stockage de matériel mobile (station climatisation, purgeur freins...).



Recommandations

Ne stockez pas de produits.

Prévoyez une zone d'affichage pour l'identification des matériels entreposés.

Mettez sous clé le matériel et les outillages sensibles.

8. Composition d'outillage standard de base pour un mécanicien

Un tiroir n°1 contenant :

- Un module 8 tournevis : 5 fentes, 1 Phillips et 2 Pozidriv ;
- Un module 7 tournevis ;
- Un module 15 douilles longues de 7 à 11 et de 12 à 19 mm.

Un tiroir n°2 contenant :

- Un module douilles et accessoires 1/2 ;
- Un module douilles et accessoires 3/8 ;
- Un module douilles et accessoires 1/4 et clés mâles.

Un tiroir n°3 contenant :

- Un module 12 clés mixtes à cliquet de 8 à 19 mm ;
- Une clé mixte de 6 ;
- Une clé mixte de 7 ;
- Une clé mixte à cliquet de 21 ;
- Un module 10 clés à pipe débouchées 8 à 19 mm ;
- Une clé à pipe débouchée 6 x 6 pans de 6 ;
- Une clé à pipe débouchée 6 x 6 pans de 7 ;
- Un module 34 outils Torx : clés, douilles et embouts, jeux de clés Torx.

Un tiroir n°4 contenant :

- Un module 4 pinces : multiprise, demi rond plate, coupante, étau ;
- Un module 10 outils de frappe ;
- Un préformé mousse comprenant :
 - Un miroir d'inspection articulé et flexible ;
 - Un coupe-tout ;
 - Un doigt magnétique flexible ;
 - Un cutter de sécurité ;
 - Un jeu de jauges d'épaisseur ;
 - Un double mètre à ruban avec blocage.

Un tiroir n°4 contenant :

- Un module 5 clés à tuyauter 8 à 19 mm ;

En option :

- Clé à chocs sur batterie 19,2 v 400mm ;
- Clé à chocs pneumatique 1/2 ;
- Baladeuse fluo 24V ou sans fil à Led ;
- Clé dynamométrique 40-200 Nm avec cliquet ;
- Douille impact à paroi fine ;
- Multimètre digital ;
- Jeu de douilles 1/4 Torx sur rack ;
- Pince universelle ;
- Servante 6 ou 7 tiroirs ;
- Ensemble propreté pour servante (tablette, bac à déchets, dévidoir papier).

Fiche n°4

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DE PROPRETÉ

1. Préambule

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire pour travailler en sécurité lors de toute intervention.

Les équipements de protection

Les équipements de protection individuelle de base suivants sont obligatoires :

- ☐ Pantalon, blouse ou combinaison adaptés ;
- ☐ Chaussures de sécurité.

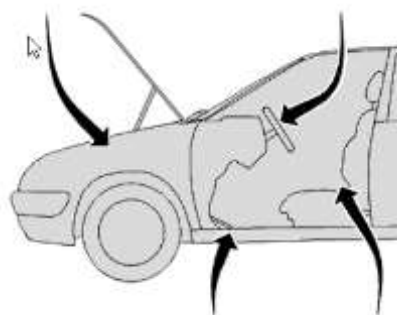
Selon la localisation et le type d'intervention, des équipements de protection individuelle complémentaires sont également obligatoires :

- ☐ Casquette antichocs : interventions sous le véhicule ;
- ☐ Lunettes de protection : interventions sur circuits de fluides, de carburant, d'air, etc. ou lors d'interventions provoquant la mise en suspension ou la projection de particules dans l'air ;
- ☐ Masques : interventions provoquant la mise en suspension ou la projection de particules dans l'air ;
- ☐ Gants : risques de coupures ou de souillures par des produits chimiques ou pour la manutention ;
- ☐ Protections auditives : environnement bruyant.

PROTECTION DU VÉHICULE

Placer une protection sur les éléments suivants :

- Ailes avant ;
- Siège conducteur ;
- Tapis de sol (côté conducteur) ;
- Volant de direction.



AIRE DE TRAVAIL

L'aire de travail doit être propre et dégagée.

ENVIRONNEMENT

Suivre la réglementation relative au respect de l'environnement :

- Tri et collecte des déchets ;
- Rejet des eaux usées ;
- Pollution de l'air ;
- Émissions sonores.

2. Consignes à respecter avant toute intervention

Selon l'intervention à réaliser, respecter les consignes de calage du véhicule (pont élévateur ou chandelles).



Important

- Avant de débrancher la batterie, entrebâiller les vitres des portes, qui risquent de se briser ou de détériorer l'enjoliveur supérieur de côté d'habitacle, lors de l'ouverture ou de la fermeture des portes (véhicules à portes sans cadre) ;
- Avant de débrancher la batterie, laisser le hayon ou le couvercle de coffre ouvert (véhicules avec batterie dans le coffre) ;
- Après coupure du contact : attendre 4 minutes avant de débrancher la batterie pour garantir la mémorisation des apprentissages des différents calculateurs ;
- L'utilisation de chiffons peut introduire de la peluche dans les circuits hydrauliques : utiliser du papier spécial d'atelier, non peluchant, ou une peau de chamois.

3. Consignes à respecter après toute intervention

Consignes à respecter	
Circuit de carburant	Après toute ouverture du circuit de carburant : • Vérifier le verrouillage des raccords « encliquetables » après remontage, en tirant / poussant sur ces raccords • Vérifier l'absence de fuite sur toute la ligne d'alimentation de carburant jusqu'aux injecteurs • Vérifier l'absence de fuite sur la ligne de retour carburant jusqu'au réservoir, à tous les régimes moteur
Circuit d'air	• Avant ouverture du circuit et en cas de présence de poussière ou de sable, nettoyer les zones : filtre à air, raccords et conduits d'air vers le filtre à air, turbocompresseur, boîtier d'alimentation d'air • Obturer chaque conduit ou élément lors de toute intervention nécessitant l'ouverture du circuit d'air • Nettoyer et aspirer toutes particules de poussière ou de sable introduites ou présentes dans et sur les éléments du circuit d'air avant la repose (filtre à air, conduits d'air) • Contrôler la propreté des éléments neufs de remplacement et nettoyer et aspirer si nécessaire (filtre à air, conduits d'air et autres éléments) • Utiliser une soufflette à air comprimé pour les zones difficiles d'accès à condition de porter les EPI adaptés (lunettes de protection, masque anti-poussière, blouse, gants, casquette, chaussures de sécurité) et sans présence d'autres personnes à proximité
Circuit d'huile	• Après toute ouverture du circuit d'huile (filtre à huile, vapeur d'huile, raccords turbocompresseur...), après remontage, vérifier l'absence de fuite d'huile (moteur chaud) à tous les régimes moteur

Circuit hydraulique de commande d'embrayage	Après toute ouverture du circuit hydraulique de commande d'embrayage, après remontage, vérifier le verrouillage des raccords purge comprise, et l'absence de fuite en fonctionnement répété
Circuit d'échappement	Après toute intervention sur le circuit d'échappement, vérifier l'absence de fuite de gaz de la ligne d'échappement, à tous les régimes moteur
Circuit hydraulique de direction assistée	Après toute ouverture du circuit hydraulique de direction assistée, après remontage, vérifier le verrouillage des raccords, et l'absence de fuite en fonctionnement répété
Boîte de vitesses automatique ou manuelle pilotée	Après toute intervention sur une boîte de vitesses automatique ou boîte de vitesses pilotée, après remontage, vérifier l'absence de fuite d'huile à tous les régimes moteur

4. Consignes relatives aux véhicules électriques ou hybrides

Les dispositions qui suivent s'appliquent au réseau électrique de traction et aux composants directement alimentés par la batterie de traction. Le véhicule électrique ou hybride comporte une batterie de traction d'une tension supérieure à 200 V et d'une intensité supérieure à 10 mA.



Important

Seules les personnes ayant reçu une formation spécifique aux véhicules électriques ou hybrides sont habilitées à intervenir sur le réseau électrique de traction du véhicule et sur les composants directement alimentés par la batterie de traction (respecter la réglementation en vigueur dans le pays concerné).

Il est indispensable de s'informer des risques encourus et d'appliquer les consignes de sécurité préconisées et, le cas échéant, de prendre l'avis du personnel habilité, avant d'entreprendre tous travaux d'entretien et de réparation sur un véhicule électrique ou hybride.

DANGERS DU COURANT ÉLECTRIQUE



Important

Un véhicule électrique ou hybride peut être à l'origine d'accidents si des précautions ne sont pas appliquées lors de certaines interventions d'Après-Vente.

Le risque d'électrocution dépend principalement de l'intensité du courant (ampérage) et de sa durée de passage dans le corps.

Intensité du courant	Phénomène engendré	Conséquences
10 mA	Répulsion	Réactions incontrôlées (chutes)
Entre 10 et 25 mA	Crispation musculaire	Serrage incontrôlé des pièces au toucher (commencement de téτανisation, amorce de brûlure)
À partir de 25 mA	Crispation des muscles de la cage thoracique (si le courant passe par la partie supérieure du corps)	Asphyxie en cas de non intervention (respiration artificielle)
Au-delà de 30 mA	Fibrillation cardiaque	Effets mortels sauf intervention médicalisée spécialisée immédiate

Divers facteurs déterminent la quantité de courant pouvant traverser le corps humain :

- La tension (voltage) ;
- La tension de claquage (perçage de la peau) ;
- La pression de contact ;
- La transpiration ;
- L'humidité de l'environnement.

ATELIER - POSTE DE TRAVAIL

Règles pour les véhicules électrique ou hybride

Respecter les règles de sécurité suivantes pour l'implantation d'un poste de travail pour véhicule électrique ou hybride en atelier :

- ☐ Délimiter le poste par un cordon de sécurité, lui-même fixé sur des poteaux normalisés ;
- ☐ Accrocher au capot moteur ou au rétroviseur, une affiche indiquant que seul le personnel habilité au travail sur les véhicules électriques peut pénétrer sur la zone de travail ;
- ☐ Pour la recharge normale de la batterie de traction : utiliser une prise sans autre consommateur branché dessus, de type 230 V - 10 A à 16 A, équipée d'une prise de terre et protégée par un disjoncteur magnétothermique de 16 à 20 A avec bloc différentiel égal à 30 mA (une protection par prise).

À proximité du poste de travail signalé du logo "véhicule électrique ou hybride" on doit trouver les éléments suivants :

- ☐ Un extincteur spécifique en fonction de la (des) batterie(s) équipant le véhicule ;
- ☐ Une arrivée d'eau pour rinçage abondant en cas de contact avec l'électrolyte.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Consignes	
Obligation	Porter un casque muni d'une visière et des gants isolant de la chaleur et du courant électrique pour effectuer les mesures de tension et/ou la mise hors tension
Obligation	Avant toute intervention : effectuer une vérification des équipements de protection individuelle
Obligation	Vérifier que les gants de protection ne présentent aucune déchirure (gonfler les gants)
Obligation	Vérifier que la visière du casque de protection ne présente pas de rayures ou de fêlures
Interdiction	Pour toute intervention, le port d'objets métalliques conducteurs de courant électrique (bague, montre, boucle de ceinture...) est interdit

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Vérification du matériel de mesure et de contrôle électrique



Important

Il est impératif de réaliser un contrôle de tension à l'aide d'un vérificateur d'absence de tension, sur les véhicules accidentés.

Effectuez un test du matériel de contrôle, avant toute intervention.

Effectuer un essai du multimètre dans les fonctions suivantes :

- Ohmmètre
- Voltmètre

Seul un vérificateur d'absence de tension doit être utilisé pour contrôler la tension.

Vérifier le bon état des cordons et des pointes de touche (isolements et fixations) du vérificateur d'absence de tension.

Effectuer un contrôle de tension à l'aide du vérificateur d'absence de tension sur une source de tension connue (Exemple : Prise de courant 230 V).

Mise hors tension du véhicule et des installations



Important

Il est interdit de réaliser des interventions ou des contrôles électriques sur le réseau électrique sous tension.

Mettez le véhicule hors tension en "coupant le courant" de la batterie de traction : à effectuer par un opérateur spécialement formé à cet effet.

Débranchez le cordon de charge du secteur 230 volts avant toute intervention sur le véhicule, si le véhicule est rechargeable.

Pour toute intervention, la mise hors tension est impérative sur les organes suivants :

- Éléments de la chaîne de traction électrique
- Machines électriques
- Boîtiers électroniques de contrôle
- Batterie de traction
- Boîtier prise de charge
- Câbles de tension de la chaîne de traction (Couleur orange)
- Chauffage habitacle électrique (Couleur orange)
- Compresseur de climatisation électrique (Couleur orange)

La mise hors tension est impérative pour les travaux de carrosserie suivants :

- Soudage par points électriques
- Meulage, perçage, découpage à proximité des éléments de la chaîne de traction



Important

La température de la cabine de peinture ne doit pas dépasser les 70 °C.

Installation et désinstallation du matériel de mesure et de contrôle électrique (multimètre)

Dans le cas où le véhicule est muni d'un dispositif d'isolement (fusible ou coupe-circuit) de la batterie de traction, il est obligatoire de déposer le fusible d'isolement ou de manœuvrer (enclencher) le coupe-circuit lors de la mise hors tension

- Le fusible d'isolement doit être stocké dans un endroit fermé à clé.
- Seule la personne ayant déposé le fusible d'isolement ou manœuvré le coupe-circuit est autorisée à reposer le fusible d'isolement ou manœuvrer (« désenclencher ») le coupe-circuit.
- Après travaux, effectuer la remise sous tension (suivant la gamme spécifique au type de véhicule).



Attention !

La manipulation de mise sous tension du véhicule consiste à "remettre le courant" de la batterie de traction.

- Elle doit être effectuée par un opérateur spécialement formé à cet effet.
- Après chaque intervention sur un élément de la chaîne de traction ou sur le câblage, effectuer un contrôle d'isolement.

CONSIGNES DE PROPRETÉ

Après désaccouplement, obturer les raccords du circuit de refroidissement des éléments de la chaîne de traction avec des bouchons, pour éviter l'entrée d'impuretés.

Après déconnexion, placer dans des sacs en plastique les connecteurs côté câble de tension et côté embase.

Les pièces déposées doivent être stockées à l'abri de la poussière.

BATTERIE DE TRACTION ENDOMMAGÉE

Suite à un accident, il est possible que l'un des coffres à batterie perde son électrolyte par destruction interne d'un monobloc.



Important

Il est impératif de s'équiper de gants et de lunettes, avant d'intervenir.

L'électrolyte en contact avec la peau provoque des brûlures graves. Si un incident survient, lavez immédiatement à grande eau la peau contaminée.

Lavez immédiatement et abondamment à grande eau, la carrosserie du véhicule et le sol, s'ils sont souillés par l'électrolyte,

5. Consignes relatives aux véhicules « stop & start » équipés d'un dispositif de maintien de tension centralisé (DMTC)

Le dispositif de maintien de tension centralisé se compose d'un boîtier de commutation et d'un accumulateur d'énergie (UCAP). Ce dernier contient de l'acétonitrile qui est un liquide nocif (par inhalation et par contact), irritant pour les yeux et inflammable.



Important

Il est interdit d'ouvrir l'accumulateur d'énergie (UCAP).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant toute intervention

- ☐ S'équiper impérativement de gants et de lunettes adaptés.
- ☐ Sur un accumulateur d'énergie (UCAP) détérioré ou fuyard, vérifier l'état du masque respiratoire.
- ☐ Contrôler l'état visuel de l'accumulateur d'énergie (absence de fuite ou de trace de sel). En présence de fuite, de trace de sel, ou d'altération mécanique de l'accumulateur d'énergie (UCAP), il est impératif d'utiliser des gants neufs et un masque de protection respiratoire adapté et de jeter l'ensemble des protections en fin d'opération.
- ☐ Vérifier le matériel de décharge de l'accumulateur d'énergie (UCAP) (gamme spécifique (UCAP)).
- ☐ Remplacer les gants en cas de contact avec l'acétonitrile dépassant 15 minutes.
- ☐ En cas de fuite, remplacer systématiquement l'accumulateur d'énergie (UCAP) fuyard et le mettre dans un sac hermétique disponible en pièces de rechange.
- ☐ Avant toute intervention sur l'un des composants du DMTC (boîtier de commutation ou accumulateur d'énergie (UCAP)), procéder à la décharge de l'accumulateur d'énergie (UCAP) (à l'aide d'un outil spécifique).
- ☐ Immédiatement après dépose, mettre l'accumulateur d'énergie (UCAP) dans le sac hermétique prévu à cet effet (disponible en pièce de rechange).
- ☐ L'accumulateur d'énergie (UCAP) fuyard doit être envoyé en filière de recyclage (DIS) ou retourné en garantie dans le conditionnement de la pièce neuve dans un sac hermétique (disponible en pièces de rechange).

Préconisations de stockage

- ☐ Un étiquetage spécifique doit être mis en place sur la zone de stockage décrivant le risque à la fois sur les contenants et à l'entrée de la zone de stockage (le même étiquetage que celui de la pièce)
- ☐ À température ambiante (De préférence entre 0°C et 30°C)
- ☐ À l'abri du rayonnement direct du soleil
- ☐ Dans une zone de stockage aérée (typiquement volume supérieur à 200 m3)
- ☐ À l'abri du ruissellement
- ☐ Loin d'une source de flamme ou d'étincelle
- ☐ Disponibilité d'extincteurs CO2 disponibles à l'entrée de la zone de stockage et à proximité de l'affichage de risque



Attention !

Pour toute intervention de retouche peinture produisant un échauffement local (pièce) inférieur à 80°C, il n'est pas nécessaire de déposer l'ensemble du dispositif de maintien de tension centralisé (DMTC).

CONSIGNES DE PROPRETÉ

Les pièces déposées doivent être stockées à l'abri de la poussière.

ACCUMULATEUR D'ÉNERGIE ENDOMMAGÉ

Suite à un accident ou une chute, il est possible que l'accumulateur perde son électrolyte.

En cas de fuite d'acétonitrile :

- Supprimer toute source potentielle de chaleur ou d'étincelle ;
- Prévenir le responsable sécurité du site de l'incident ;
- L'intervenant utilise le kit de manipulation de pièces défectueuses ;
- Récupérer immédiatement le produit liquide après l'avoir recouvert de matériau absorbant inerte (exemple : sable, terre...) ;
- Conserver le matériau absorbant souillé dans un récipient dédié ;
- Laver ensuite à grande eau la surface ayant été souillée ;
- Aérer la zone pendant 5 minutes au minimum ;
- Ne pas rejeter à l'égout ou dans un milieu naturel les eaux polluées par l'acétonitrile.



Important

Avant d'intervenir, **il est impératif de s'équiper de lunettes, d'utiliser des gants neufs et un masque de protection respiratoire adapté** et de jeter l'ensemble des protections en fin d'opération.

Lavez immédiatement à grande eau la peau contaminée pendant 15 minutes, si un incident survenait. Dans tous les cas consulter un médecin.

6. Consignes relatives aux systèmes à injection directe d'essence

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Important

Respectez impérativement les consignes ci-dessous, compte-tenu des pressions très élevées régnant dans le circuit haute pression carburant.

Il est interdit de fumer à proximité immédiate du circuit haute pression lors d'intervention.

Evitez de travailler à proximité de flamme ou d'étincelles.

Moteur tournant :

- Ne pas intervenir sur le circuit haute pression carburant ;
- Ne pas intervenir sur le circuit électrique de commande des injecteurs essence ;
- Rester toujours hors de portée d'un éventuel jet de carburant pouvant provoquer des blessures sérieuses ;
- Ne pas approcher la main près d'une fuite sur le circuit haute pression carburant.

Après l'arrêt du moteur, attendre 5 secondes avant toute intervention afin que la pression dans le circuit haute pression essence chute jusqu'à une valeur d'environ 30 bars.

Effectuer un retour à la pression atmosphérique à l'aide du tuyau de prise de pression carburant avant d'intervenir sur le circuit haute pression carburant.

CONSIGNES DE PROPRETÉ

L'opérateur doit impérativement porter une tenue vestimentaire propre.

Avant de manipuler les éléments du circuit d'injection carburant, se laver les mains soigneusement ou utiliser des gants en plastique neufs. **L'utilisation de gants d'atelier (cuir, coton, kevlar, etc.) est interdite** pour manipuler les éléments du circuit d'injection carburant.

Avant d'intervenir sur le circuit d'injection, il peut être nécessaire de procéder au nettoyage des raccords des éléments sensibles suivants :

- Raccord d'alimentation et de retour carburant
- Pompe haute pression carburant
- Rampe d'injection commune haute pression carburant
- Capteur haute pression carburant
- Régulateur de pression carburant
- Injecteurs essence

Préparer les bouchons avant dépose d'un élément du circuit d'injection carburant afin de minimiser le temps d'exposition à l'air de celui-ci. Utiliser un pinceau propre et du dégraissant neuf pour chaque opération.

Après démontage, obturer immédiatement les raccords des éléments sensibles avec des bouchons, pour éviter l'entrée d'impuretés.

Ne sortir les bouchons du sachet qu'après dépose de l'élément à obturer. Les éléments obturés doivent être placés dans un sac plastique propre.



Attention !

Après ouverture du circuit d'injection carburant, tout nettoyage est strictement interdit. Les bouchons sont à usage unique.

Nettoyant préconisé : Dégraissant SODIMAC 35.

7. Consignes relatives aux systèmes d'injection directe Diesel (HDi)

PRÉCONISATION

L'adjonction de produits additivés tels que nettoyant circuit de carburant ou le remétallisant est interdit.

CONSIGNES DE SECURITÉ



Important

Compte-tenu des pressions très élevées régnant dans le circuit haute pression carburant, **respectez impérativement les consignes ci-dessous :**

- Lors d'une intervention, il est interdit de fumer à proximité immédiate du circuit haute pression.
- Éviter de travailler à proximité de flamme ou d'étincelles.

Moteur tournant :

- Ne pas intervenir sur le circuit haute pression carburant
- Rester toujours hors de portée d'un éventuel jet de carburant pouvant provoquer des blessures sérieuses
- Ne pas approcher la main près d'une fuite sur le circuit haute pression carburant
- Ne pas déconnecter le tube de retour carburant des injecteurs diesel

Après l'arrêt du moteur :

- Attendre 30 secondes avant toute intervention
- Ce temps d'attente est nécessaire au retour à la pression atmosphérique du circuit haute pression carburant

CONSIGNES DE PROPRETÉ

L'opérateur doit porter une tenue vestimentaire propre.

Avant d'intervenir sur le circuit d'injection, il peut être nécessaire de procéder au nettoyage des raccords des éléments sensibles suivants (selon équipement) :

- Filtre à carburant
- Pompe haute pression carburant
- Désactivateur 3ème piston
- Électrovanne de débit
- Régulateur haute pression carburant
- Capteur haute pression carburant
- Rampe d'injection commune haute pression carburant
- Canalisations haute pression carburant
- Canalisations basse pression carburant
- Porte-injecteurs diesel

Après démontage, obturer immédiatement les raccords des éléments sensibles avec des bouchons, pour éviter l'entrée d'impuretés.

Les pièces en cours de réparation doivent être stockées à l'abri de la poussière.

8. Consignes relatives aux filtres à particules (selon modèle)

CONSIGNES DE SECURITÉ

Attendre au minimum une heure avant toute intervention sur la ligne d'échappement.

Régénération forcée du filtre à particules :

- Vérifier qu'il n'y a pas d'aérosol ou de produits inflammables à l'intérieur du coffre à bagages
- Se munir de gants haute température
- Raccorder le véhicule à un extracteur de gaz homologué pour ce type d'intervention
- Sécuriser la zone de travail
- S'assurer que personne ne passe derrière le véhicule pendant la régénération forcée

En cas d'absence d'installation préconisée, effectuer la régénération forcée du filtre à particules à l'extérieur de l'atelier, dans une zone bétonnée et éloignée de toute matière inflammable.

INTERVENTION SUR CIRCUIT D'ADDITIVATION CARBURANT

Pour toutes interventions sur le circuit d'additif, porter des lunettes de protection et des gants résistant aux hydrocarbures.

Le poste de travail doit être aéré.



Important

En cas de dispersion importante d'additif :

- Se munir d'un masque respiratoire filtrant les particules
- Récupérer un maximum de produit
- Placer le produit ainsi récupéré dans un récipient convenablement étiqueté
- Laver la zone souillée à grande eau
- Éliminer les matières et résidus solides dans un centre autorisé

Si le véhicule possède un réservoir rigide, le kit de remplissage doit être recyclé après intervention. Tout récipient d'additif "Eolys" entamé ne doit pas être conservé.

Si le véhicule possède un réservoir souple : le réservoir souple d'additif doit être recyclé après intervention (échange).

9. Consignes relatives aux suspensions hydrauliques

CONSIGNES DE SECURITÉ



Important

N'intervenez pas sur le circuit hydraulique sans faire chuter la pression.

Mettez le circuit hydraulique hors pression lorsque les roues ne sont pas pendantes.

Attendre la chute complète de la pression dans le circuit hydraulique avant de désaccoupler les raccords sur les organes suivants (risque d'affaissement brutal du véhicule) :

- Bloc hydroélectronique intégré (BHI)
- Cylindre de suspension avant
- Cylindre de suspension arrière
- Régulateur de raideur avant
- Régulateur de raideur arrière
- Capteurs de pression de suspension

Moteur tournant :

- Ne pas intervenir sur le circuit hydraulique de suspension
- Rester toujours hors de portée d'un éventuel jet de fluide pouvant provoquer des blessures sérieuses

Après l'arrêt du moteur :

- Attendre 30 secondes avant toute intervention.

Remarques :

- En cas de contact du fluide LDS avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et contacter un spécialiste.

- En cas de contact prolongé du fluide LDS avec la peau, se laver avec de l'eau et du savon.



Important

Ne restez pas sous le véhicule pendant une opération de réglage des hauteurs ou de test des actionneurs (électrovanne).

Toute déformation des supports de capteur de débattement de roue est prohibée. Si la déformation est constatée, remplacer la pièce.

CONSIGNES DE PROPRETÉ

Le non-respect des consignes de propreté peut entraîner une pollution du circuit et un dysfonctionnement de la suspension. Avant d'intervenir sur le circuit de suspension, procéder au nettoyage des raccords et organes hydrauliques (nettoyant préconisé : dégraissant SODIMAC 35).

Tout élément déposé doit être obturé et placé dans un sachet plastique propre.

Après démontage :

- Obturer immédiatement les raccords et organes hydrauliques avec des bouchons à usage unique.
- Tout nettoyage à l'aide de produits ou d'air comprimé est strictement interdit. Tout fluide LDS récupéré ne doit pas être réutilisé. Tout appoint doit être effectué avec du fluide neuf.

10. Consignes relatives aux suspensions pneumatiques

CONSIGNES DE SECURITÉ

Inhiber la suspension pneumatique avant toute opération de levage du véhicule (pont élévateur 2 ou 4 colonnes, cric d'atelier ou cric de bord).

Ne pas intervenir sur le circuit pneumatique de suspension sans faire chuter la pression.

Respecter la procédure de mise hors pression du circuit de suspension pneumatique.

CONSIGNES DE PROPRETÉ

Le non-respect des consignes de propreté peut entraîner une pollution du circuit pneumatique et un dysfonctionnement de la suspension. Obturer immédiatement le circuit de suspension pneumatique à l'aide de bouchons pour éviter la destruction de la cartouche dessiccante du compresseur de suspension.

Avant d'intervenir sur le circuit de suspension, procéder au nettoyage des raccords et organes pneumatiques (nettoyant préconisé : dégraissant SODIMAC 35).

Après démontage, obturer immédiatement les raccords et organes pneumatiques avec des bouchons. Tout élément déposé doit être obturé et placé dans un sachet plastique propre.



Important

Tout nettoyage à l'aide de produits ou d'air comprimé est strictement interdit.

11. Consignes relatives aux systèmes pyrotechniques

Pour toute intervention sur les systèmes pyrotechniques :

- Utiliser des gants et des chaussures antistatiques.
- Appliquer les consignes de sécurité éléments pyrotechniques.
- Appliquer la procédure de mise hors/en service du système centralisé coussins gonflables et ceintures.

12. Consignes relatives au soudage

Respecter les consignes de sécurité et d'incendie.

Revêtir les équipements de protection individuelle appropriés : combinaison de travail, lunettes de protection contre les projections d'étincelles.

PROTECTION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES CONTRE LES COURANTS INDUITS PAR LES APPAREILS DE SOUDAGE (CALCULATEURS, BATTERIE, ÉLÉMENTS PYROTECHNIQUES,...)

Quel que soit le système de soudage utilisant comme énergie l'électricité, débrancher la ou les batteries des véhicules à moteur thermique ou électrique.

PROTECTION CONTRE LES PROJECTIONS D'ÉTINCELLES

Protéger les équipements à risque et la peinture des éventuelles projections d'étincelles à l'aide de housses ignifugées.

PROTECTION CONTRE LA CHALEUR

Les éléments risquant d'être détériorés par la chaleur ou la flamme produite par le soudage doivent être protégés à l'aide de housses ou écrans ignifugés, ou déposés.

Les pièces ou partie d'une pièce pouvant être détériorées par la conduction thermique doivent être protégées par une pâte de protection.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE SUR LES VÉHICULES ESSENCE ET GAZOLE

Ne jamais laisser un réservoir ou une canalisation de carburant non fermée.

Ne jamais effectuer d'opération de soudage à proximité de conduits ou réservoirs, même vides, contenant des liquides inflammables (carburants, additifs de carburants, liquides de direction, de freins ou de suspension).

Selon la proximité, utiliser des écrans de protection pour protéger ces organes de la chaleur et des étincelles ou, démonter ces équipements.

13. Consignes relatives aux circuits de réfrigération

Respecter, dans tous les cas, ces précautions générales :

- Porter des gants et des lunettes de protection afin d'éviter tout risque de gelure.
- Ne pas manipuler le fluide réfrigérant près d'une flamme ou d'un corps très chaud (exemple : cigarette) afin d'éviter tout risque de dégagement des vapeurs toxiques.
- Travailler dans un local aéré.
- Manipuler l'huile de graissage usagée du compresseur avec précaution car celle-ci peut contenir des acides.



Important

Le lubrifiant pour les compresseurs est extrêmement hygroscopique, utiliser des doses neuves lors des interventions.

Ne mettez jamais le système de réfrigération en marche si le circuit de fluide réfrigérant est vidangé.

Ne déposez pas le bouchon de remplissage du compresseur lorsque le circuit est chargé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'OUVERTURE DU CIRCUIT

Obturer rapidement tous les conduits afin d'éviter l'introduction d'humidité.

Les pièces neuves doivent être à température ambiante, avant déballage, afin d'éviter la condensation.

Les bouchons sur les raccords des pièces devront être déposés au dernier moment avant montage.



Important

Evitez de monter les pièces ne possédant pas de bouchon.

La cartouche filtrante et dessiccative ne doit pas rester à l'air libre plus de 5 minutes, même accouplée au circuit de réfrigération (risque de saturation en humidité).

Si le circuit de réfrigération est resté à l'air libre, il est nécessaire de remplacer les éléments suivants :

- Cartouche filtrante et dessiccative (ou le condenseur si la cartouche y est intégrée)
- Huile du compresseur : vidanger le compresseur de réfrigération

PRÉCAUTIONS À PRENDRE (AVEC COMPRESSEUR DE RÉFRIGÉRATION)

Manipuler les compresseurs de réfrigération avec précaution :

- Ne pas prendre le compresseur de réfrigération par les connecteurs ou la poulie
- Ne pas poser le compresseur de réfrigération sur la poulie
- Éviter tous chocs sur la poulie et les connecteurs (zones fragiles)
- Ne pas mettre d'huile de compresseur de réfrigération ou autre lubrifiant sur l'embrayage du compresseur

Les compresseurs de réfrigération doivent être stockés dans un local clos, entre 5°C et 50°C.

Les obturateurs plastiques livrés avec le compresseur de réfrigération neuf peuvent être réutilisés ultérieurement.

En cas de retour fournisseur du compresseur de réfrigération, emballer correctement le compresseur afin d'éviter tout dommage durant le transport.



Attention !

Ne pas dépasser pas 1500 tr/min durant la première minute, lors du premier démarrage du compresseur de réfrigération, afin de répartir l'huile dans le circuit de réfrigération.

PARTICULARITÉS : COMPRESSEUR DE RÉFRIGÉRATION SANS EMBRAYAGE (DENSO)

Les compresseurs "DENSO" sans embrayage sont toujours en rotation lorsque le moteur tourne. Ne pas faire tourner le compresseur (donc le moteur) sans fluide réfrigérant dans le circuit de réfrigération, et surtout sous tirage à vide.

Si vous devez faire tourner le moteur sans fluide réfrigérant dans le circuit de réfrigération :

- Couper la climatisation
- La vitesse du compresseur de réfrigération doit être inférieure à 2000 tr/min pendant une durée maximum de 15 minutes

Si ces précautions ne peuvent pas être respectées, remplacer le compresseur de réfrigération.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DU MONTAGE DES RACCORDS

N'utiliser que des joints neufs.

Lubrifier les joints en utilisant de l'huile pour compresseur.

Serrer les raccords au couple préconisé en utilisant dans la mesure du possible une contre-clé.

CONTRÔLES ÉLECTRIQUES

Avant de rebrancher un connecteur, vérifier :

- L'état des différents contacts (déformation, oxydation ...)
- La présence du joint d'étanchéité
- La présence et l'état du verrouillage mécanique

Lors des contrôles électriques :

- La batterie doit être correctement chargée
- Ne jamais utiliser une source de tension supérieure à 12 V
- Ne jamais utiliser une lampe témoin
- Ne pas produire d'arc électrique

Ne pas débrancher :

- La batterie moteur tournant
- Le calculateur de réfrigération ; Contact mis



Important

Consultez les notices des stations homologuées, pour l'opération de vidange-remplissage du fluide réfrigérant.

14. Consignes relatives aux circuits de freinage

Les consignes de ce chapitre s'appliquent aux circuits hydrauliques de freinage et d'assistance par dépression.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DE PROPRETÉ



Important

Le non-respect des consignes de propreté peut entraîner une pollution du circuit et un dysfonctionnement du circuit de freinage.

Consignes à respecter

- ☐ Porter des gants non pelucheux enduits de polyuréthane sur la paume et l'extrémité des doigts
- ☐ Porter des lunettes de protection
- ☐ Aucune impureté n'est tolérée dans le circuit de freinage
- ☐ Le liquide de frein est hygroscopique : utiliser des doses neuves lors des interventions
- ☐ Tout élément déposé doit être obturé et placé dans un sachet plastique propre

L'environnement du poste de travail et les moyens associés doivent garantir l'absence de contamination du circuit par de la pollution particulaire (environnement, type de gants, chiffon, outillage, etc...), de la pollution chimique (solvant, lubrifiant, etc...), de l'humidité ou de toute autre élément pouvant détériorer la qualité du produit

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Consignes à respecter

- ☐ Avant d'intervenir sur le circuit de freinage, procéder au nettoyage des raccords et organes hydrauliques
- ☐ Après désaccouplage, obturer immédiatement les raccords et organes hydrauliques avec des bouchons de propreté en plastique, afin d'éviter l'introduction d'humidité et d'impureté. Les bouchons de propreté sont à usage unique
- ☐ Les bouchons de propreté sur les raccords des pièces doivent être déposés au dernier moment.
- ☐ Le liquide de frein est corrosif, nettoyer les projections éventuelles
- ☐ Pendant l'opération de remplissage, le bouchon de remplissage doit être mis en attente à proximité sur une zone plane et propre.
- ☐ Le filtre du réservoir doit être mis en place immédiatement à la fin de l'opération de remplissage, et cela dans les cas où le remplissage avec filtre assemblé sur réservoir est impossible.
- ☐ Manipuler avec précautions et sans choc l'ensemble amplificateur, maître-cylindre et réservoir
- ☐ Éviter de poser les pièces ne possédant pas de bouchon de propreté.

Interdictions

- ☐ La préhension et la manipulation par la tige de poussée, par le soufflet ou par le réservoir est interdite.
- ☐ La prise d'appui sur les pièces est interdite.
- ☐ Toute pièce ayant subi un choc ou une détérioration ne doit pas être posée.

Mobilité inclusive

Comment créer et développer un garage solidaire ?

Publication réalisée par l'Avise, en partenariat avec la Fondation PSA.

Ce guide méthodologique a pour ambition de permettre aux porteurs de projet et dirigeants de garages solidaires de mieux appréhender les phases de création et de développement des projets et à analyser leurs pratiques à travers des exemples concrets. Les retours d'expériences viennent témoigner des dynamiques en cours et mettre en lumière les leviers d'action pour les structures qui souhaiteraient consolider leurs modèles.

www.avise.org



Cette publication est
cofinancée par le
Fonds social européen dans
le cadre du programme
opérationnel national « Emploi
et Inclusion » 2014-2020